

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Nous allons donc débiter cette session d'hiver.

Je vous souhaite la bienvenue.

J'espère que vous allez toutes et tous très bien puisque vous avez vu qu'il y a une recrudescence de la Covid-19 et de son variant, donc faites bien attention à vous.

Alors, donc, plusieurs conseillers départementaux sont en distanciel.

Donc, il faut respecter, évidemment, les textes qui encadrent la tenue des assemblées délibérantes en visioconférence.

Je vais procéder à l'appel.

Là ?

C'est ça ?

Hop.

Voilà.

Donc, je vous demanderai de bien vouloir dire "Présent".

Alors, par ordre alphabétique, donc, Mme Véronique Abelin-Drapron ?

Véronique Abelin-Drapron, vice-présidente en charge du patrimoine.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Aloé ?

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Amy-Moie ?

Valérie Amy-Moie, conseillère départementale.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Barusseau ?

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Baudon ?

David Baudon, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Bertaud ?

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Blanc ?

Jeanne Blanc, conseillère départementale.

-Présente, enfin en distanciel.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

M. Botton ?

Jacky Botton, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Brachet ?

Anne Brachet, conseillère départementale.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-En distanciel.

Mme Bureau ?

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Cabri ?

Christophe Cabri, vice-président en charge de l'international.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M.
Callaud ?
Philippe Callaud, conseiller départemental.
-Présent, en visio.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Bonjour.
Mme Campodarve ?
Un intervenant.
-Le pouvoir...
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Donc, M. Chedouteaud ?
Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des Espaces naturels sensibles et des Échappées Nature.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme de Roffignac ?
Françoise de Roffignac, vice-présidente en charge de la politique de l'eau de l'environnement, de la mer et du littoral.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Desprez ?
Catherine Desprez, vice-présidente en charge de la culture, de la mobilité et des domaines aéroportuaire et ferroviaire.
-Présente en distanciel.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Desveaux ?
Brigitte Desveaux, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Doublet ?
Michel Doublet, vice-président en charge des infrastructures et des aides aux collectivités.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Ducrocq ?
Marie-Karine Ducrocq, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Étourneau ?
Corinne Étourneau-Grégoire, conseillère départementale.
-Présente en distanciel.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Ferchaud ?
Pascal Ferchaud, conseiller départemental.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Fleuret-Pagnoux, je l'ai vue, Marylise.
Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme François ?
Patricia François, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Gay ?

Gilles Gay, vice-président en charge de l'agriculture et l'aménagement foncier et forestier.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Girard ?

Loïc Girard, premier vice-président.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Godineau ?

Il est excusé, Jean-Claude.

Il donne pouvoir à Mme Caroline Aloé.

M. Grenot ?

Alexandre Grenot, vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Guego ?

Dominique Guego, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Guillen ?

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Présente en distanciel.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Guimberteau ?

Chantal Guimberteau, vice-présidente en charge des ressources humaines.

-Présente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Imbert ?

Excusée.

M. Krabal ?

Guillaume Krabal, conseiller départemental.

-Présent depuis Dompierre-sur-Mer.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Il fait beau là-bas ?

Guillaume Krabal, conseiller départemental.

-Beaucoup plus qu'à La Rochelle.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Labarrière ?

Fabienne Labarrière, conseillère départementale.

-Présente, Fabienne.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Libelli ?

Patrice Libelli, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Ligonnière ?

Marie Ligonnière, conseillère départementale.

-Présente en distanciel.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bonjour.

M. Maigné ?

Marc ?

Un intervenant.

-Il est absent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Excusé.

Mme Mercier ?

Sylvie ?
Sylvie, es-tu là ?
Un intervenant.
-Présente en visio.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Bon, on la voit, en tout cas.
Elle est là.
Un intervenant.
-On peut lui envoyer un message, peut-être.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Non...
On peut voir à l'écran qu'elle est quand même affairée.
Mme Nédellec ?
Marie Nédellec, conseillère départementale.
-Présente en distanciel.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Pacaud, je l'ai vu.
Mme Pichot ?
Marion Pichot, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Pons ?
Gérard Pons, conseiller départemental.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Poujade ?
Yves-Georges Poujade, conseiller départemental.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Prou ?
Jean Prou, conseiller départemental.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Quentin ?
Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Rabelle ?
Dominique Rabelle, vice-présidente en charge de l'habitat, l'insertion et l'action sociale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Raffarin ?
Patrice Raffarin, conseiller départemental.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Richez-Lerouge ?
Véronique Richez-Lerouge, conseillère départementale.
Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-Mme Seguin ?
Brigitte Seguin, conseillère départementale.
-Présente.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.
-M. Servant ?
Jean-Pierre Servant, conseiller départemental.
-Présent.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Soubeste ?

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Sueur ?

Christophe Sueur, conseiller départemental.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Vallet ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui, distancé.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Distancé ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui, je ne suis pas présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Ah, j'ai eu peur.

M. Villain ?

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'évènementiel.

-Présent.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait, je vous remercie.

En tout cas, voilà, j'espère que vous allez, encore une fois, tous bien. Je vais juste rappeler un petit peu les règles pour que la séance se passe le mieux possible avec les présences et les personnes qui sont en distanciel.

D'abord, merci de mettre vos téléphones portables en mode silencieux.

Merci de couper votre micro si vous n'intervenez pas.

Et pour prendre la parole, vous avez normalement une petite main qui est à votre disposition et vous la levez pour qu'on vous donne la parole.

En tout cas, je vous remercie.

J'ai donc un petit rappel des événements qui se sont produits depuis la dernière fois qu'on s'est réunis, c'était le 18 octobre.

Donc...

Mauvaise nouvelle, M. Jean-Paul Cordonnier, ancien maire de Vaux-sur-Mer, qui a exercé ses fonctions de 2008 à 2014, est décédé le 27 octobre dernier.

Dans un registre plus joyeux, la nomination du colonel hors-classe Didier Marcaillou, qui sera le nouveau directeur du Service départemental d'incendie et de secours.

Il est actuellement directeur du SDIS du Loiret, il prendra ses fonctions...

Un intervenant.

-Du Cher.

Du Cher.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Du Cher, pardon.

Il prendra ses fonctions le 1er février 2022.

Ensuite, prise de fonction de M. Benjamin Alla, qui est le nouveau procureur de la République à Saintes.

Il a pris ses fonctions le 18 octobre, il succède à M. Nicolas Septe.

L'adjudant-chef Arnaud Chouquet est en fonction depuis le 1er août dernier.

Il a pris le commandement de la brigade territoriale de la gendarmerie de Marennes, c'était au mois de novembre.

Pour les nominations et élections aussi, M. Pascal Duforestel est le nouveau président du Parc naturel régional du Marais poitevin et il succède à Pierre-Guy Perrier.

M. Thierry Rambaud est le nouveau maire de Benon, suite à la démission d'Alain Tréton, qui s'est retiré pour des raisons de santé.

M. Thierry Hautier est le nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle et de la CCI de Rochefort et Saintonge puisque les deux CCI, comme vous le savez, ont fusionné.

Thomas Juin est directeur de l'aéroport de La Rochelle, il a été réélu à la présidence...

Il a été réélu, oui, à la présidence de l'Union des aéroports français et francophones en date du 25 novembre dernier.

Stéphane Villain a été réélu président de Charentes Tourisme, ça s'est passé le 6 novembre dernier.

Christophe Sueur élu vice-président atlantique de l'Association des ports territoriaux de France.

Et Jean Prou élu vice-président du conseil des rivages Centre-Atlantique. En tout cas, félicitations à chacun d'entre vous.

Alors, mes chers collègues, lors de cette session, nous allons examiner notre budget primitif pour l'année 2022, ainsi que de nombreux rapports. Avant de vous en présenter les grands axes, je voudrais vous dire quelques mots sur les différents contextes économiques et sanitaires que nous connaissons actuellement et qui ont un impact direct sur notre manière de mener nos politiques départementales.

Tout d'abord, quelques notes d'actualité.

Avec Stéphane Villain et des élus rochelais, nous étions lundi dernier à l'Élysée aux côtés de Yannick Bestaven, qui a été décoré dans l'ordre de la Légion d'honneur par le président de la République pour sa magnifique carrière et son épopée victorieuse du Vendée Globe.

Notre présence a montré à quel point nous sommes fiers et investis pour faire vivre et faire gagner le sport et le sport de haut niveau en Charente-Maritime.

Dans un autre domaine, mardi, Loïc Girard et Marie-Christine Bureau ont reçu une délégation de travailleurs sociaux et du foyer de l'enfance qui ont relayé un mouvement national.

Nous connaissons les difficultés que rencontrent toutes ces équipes.

Les représentants de ces structures sont d'ailleurs bien conscients des efforts déjà effectués par le Département.

Il y a des sentiments d'injustice dus au Ségur de la santé qui n'a pas mis tout le monde au même niveau.

C'est le cas notamment des personnels des foyers de l'enfance qui relèvent de la fonction hospitalière et qui sont écartés des mesures salariales du Ségur.

Les discussions avec le gouvernement sont en cours.

Je souhaite vivement qu'elles aboutissent.

Par ailleurs, vous avez sans doute tous lu dans la presse le témoignage d'assistants familiaux.

Nous sommes également très attentifs à leur situation.

Les conditions de ce métier sont extrêmement difficiles.

Il s'exerce de manière isolée et met à contribution toute la famille.

Dans un contexte d'accroissement des violences et des troubles psychologiques de certains jeunes qui nous sont confiés.

De nouvelles solutions doivent vraiment émerger.

Je rappelle que nous avons fait évoluer l'indemnité d'entretien qui couvre les frais de nourriture, d'hébergement et de loisirs, mais il faut faire plus.

Le projet relatif à la protection des enfants est actuellement en cours d'examen au Sénat.

Il comporte un volet consacré à améliorer l'exercice du métier d'assistant familial et je sais que les sénateurs sont particulièrement désireux de faire évoluer les choses.

Mais je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des agents qui travaillent au quotidien pour l'aide sociale à l'enfance.

J'ai conscience de leur engagement.

Encore une fois, au nom de l'assemblée départementale, permettez-moi de les remercier chaleureusement.

Le contexte sanitaire, maintenant.

Vous le savez, l'épidémie de Covid-19 connaît un nouveau développement. Dans notre département, le taux d'incidence ne cesse d'augmenter depuis fin octobre.

Nous constatons un fort rebond, proche de celui de juillet, très visible chez les plus jeunes.

Face à cela, nous sommes pleinement mobilisés, notamment dans les collèges, mais également pour intensifier la nouvelle campagne de vaccination.

Nous avons réactivé l'équipe mobile du SDIS qui a montré son efficacité et qui est déployée dans tout le territoire de la Charente-Maritime.

Le vaccin est le sésame pour sortir de la crise et protéger les plus fragiles, on ne le répétera jamais assez.

Bien sûr, nous devons montrer l'exemple.

Je l'ai fait moi-même, en allant me faire vacciner samedi dernier, n'est-ce pas, Stéphane ?

Il faut inviter les gens à se faire vacciner pour que nous laissions enfin cette période derrière nous.

La crise sanitaire a un impact sur le budget des collectivités, vous vous en doutez.

C'est vrai pour beaucoup de Départements, j'ai pu le constater lors du Congrès de l'ADF.

Ceux qui sont attractifs, comme le nôtre, ont connu une hausse des transactions immobilières due à un phénomène de réaction face à la crise. S'il est peut-être encore trop tôt pour parler de véritable exode urbain, on sent chez nos concitoyens un besoin de quitter les grandes métropoles. C'est bien pour notre département et notre image, c'est bien aussi pour nos finances, même s'il faut, bien sûr, rester prudents s'agissant d'une ressource fluctuante par définition.

Nos prévisions de recettes font état d'une augmentation des droits de mutation.

Ceux-ci s'élèvent à 191 millions d'euros.

Le Premier ministre a annoncé, lors de sa venue au Congrès, qu'il serait favorable à la possibilité de réserver les excédents des droits de mutation au plan d'investissement pluriannuel dans une politique contracyclique.

Cela nous donnerait plus de sérénité dans la gestion de notre politique d'investissement.

Toujours au chapitre des mesures touchant au fonctionnement des Départements, le Congrès de l'ADF a fait avancer le gouvernement sur la clause de sauvegarde.

C'est une proposition que les Départements formulent depuis longtemps.

L'idée consisterait à déclencher une aide de l'État en cas de hausse des dépenses sociales et de baisse des DMTO.

En ce qui nous concerne, la facture du RSA est en baisse par rapport à 2020 et probablement comparée à 2021.

Mais on n'est jamais assez prévoyants.

Le Premier ministre s'est montré ouvert à l'instauration de cette clause.

Nous allons être optimistes et prendre au mot cet élan soudain de coordination institutionnelle, mais des échéances électorales importantes se rapprochent.

Cela ne semble avoir échappé à personne.

C'est sans doute notre plus grand atout dans cette affaire.

Notre budget 2022, à présent.

Il donne le la à toutes nos orientations politiques.

Il est placé sous le signe de la confiance.

Confiance en notre gestion rigoureuse des finances, confiance dans la maîtrise de notre trajectoire budgétaire, confiance dans le bien-fondé de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment en faveur de l'action sociale et du SDIS, confiance, enfin, dans le haut niveau d'investissement que nous maintenons, grâce aux DMTO que je viens d'évoquer, et qui profitera notamment à nos routes.

Ces efforts d'investissement représentent également un véritable soutien à l'économie et nous placent au premier plan des acteurs économiques du Département.

La solidarité sociale est et reste notre principale préoccupation, surtout en ces temps difficiles pour les plus vulnérables.

La solidarité, nous en parlons et nous la faisons.

Nous y consacrons 60 % du budget, car nous devons aider et accompagner les jeunes en difficulté, les familles, les personnes handicapées ou dépendantes, au plus près de leur situation.

Nous allons examiner les propositions adaptées que nous souhaitons développer en faveur de l'hébergement des jeunes, de la médiation familiale et de l'insertion professionnelle.

Nous allons également harmoniser notre soutien au secteur de l'aide à domicile, pour ces métiers si difficiles et si importants pour la société.

Nous faisons preuve de vitalité dans nos dispositifs.

Les agents et les services s'engagent sans compter pour innover et répondre de la manière la plus efficace.

Je les en remercie, c'est toujours une satisfaction de mesurer à quel point une collectivité peut se mobiliser dans les épreuves et pour construire l'avenir.

Nous pouvons tous en être fiers.

Je souhaite aussi vous remercier, mes chers collègues, pour votre engagement depuis le début de ce mandat.

Il faut porter toutes nos politiques départementales, vous le faites au service des Charentais-Maritimes et pour l'intérêt général.

C'est grâce à cela que notre action départementale est crédible et que tout le monde sait combien le Département est utile et indispensable.

En tout cas, c'est ce que confirme le sondage BVA que nous avons réalisé et dont nous venons d'avoir les résultats.

Deux chiffres suffisent pour illustrer le bonheur d'être charentais-maritime.

97 % sont satisfaits de vivre en Charente-Maritime.

Ça fait quand même 3 % d'insatisfaits, les recherches pour les trouver sont lancées.

Et surtout, 77 % se disent satisfaits de l'action du Conseil départemental.

C'est un très bon pourcentage, de quoi faire relativiser le discours sur le désamour entre les Français et leurs représentants.

C'est une reconnaissance d'abord de votre action, de notre action et de notre rôle indispensable qui nous encourage à œuvrer toujours plus en faveur des Charentais-Maritimes.

De la vitalité et du courage, nous n'en manquons pas dans le Département, et c'est notre image de marque.

Notre patrimoine est dynamique, notre jeunesse est dynamique, nos infrastructures scolaires se modernisent, nous allons poursuivre nos investissements dans l'équipement numérique et énergétique de nos collèves.

Nous favorisons ainsi le bien-être et la réussite scolaire des jeunes. C'est aussi une force d'attractivité pour notre département.

Oui, nous avons de très bonnes conditions de travail pour les jeunes, cela compte énormément pour les parents et pour les intéressés, bien sûr. Nous souhaitons qu'ils se sentent bien en Charente-Maritime et surtout qu'ils y restent.

Avec notre plan jeunesse, que nous allons élaborer en 2022 sous l'impulsion d'Alexandre Grenot, nous voulons les aider à s'épanouir dans le sport, la culture, et à se familiariser avec l'action publique car ce sont peut-être les conseillers départementaux de demain.

Nous pensons aussi à leur avenir et à leur environnement, à notre environnement.

J'en parlerai à l'instant s'agissant de l'eau, mais toutes ces problématiques sont intimement liées au réchauffement climatique.

Pour lutter contre ce réchauffement et ses effets sur l'environnement, nous sommes engagés dans un programme de maîtrise de la consommation énergétique consacré au chauffage des bâtiments.

C'est l'objet de notre plan pluriannuel d'investissement transition énergétique 2022-2027, qui est financé à la hauteur des enjeux.

Nos capacités d'intervention sont fortes, nous voulons montrer l'exemple.

C'est plus de bien-être et de construction durable à la clé, évidemment.

Enfin, je veux vous parler de notre politique de l'eau.

C'est un enjeu qui dépasse le local et qui touche aux grandes problématiques climatiques.

Mais nous sommes confrontés, en Charente-Maritime, à des problèmes qui vont s'amplifier autour de la quantité et de la qualité de l'eau.

J'étais à l'assemblée générale d'Eau17 vendredi dernier.

Sachez que le syndicat met tout en œuvre pour livrer une eau de bonne qualité en Charente-Maritime et nous l'y aidons beaucoup.

Mais face aux défis de pollution des sols et de risques de déficit de l'eau, il faut muscler les dispositifs et coordonner tous les acteurs.

Nous avons donc décidé d'unir nos forces et d'avancer ensemble pour préserver cette ressource extrêmement fragile.

Nous aurons l'occasion de suivre tout cela de très près, et je remercie par avance Françoise de Roffignac et les élus de sa commission pour leur investissement dans ce sujet.

Mes chers collègues, avant que nous n'entamions nos débats, et même si nous nous retrouverons jeudi, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année en famille et surtout en bonne santé.

Alors, j'ai des demandes d'élus de prise de parole.

M. Barusseau a demandé la parole, Mme Marylise Fleuret-Pagnoux...

Alors, M. Fabrice Barusseau, puis M. Pacaud, ensuite M. Baudon, M.

Soubeste, M. Doublet, M. Cabri, Mme Bureau, Mme Françoise de Roffignac,

Mme Fleuret-Pagnoux, Mme Desveaux, M. Mickaël Vallet, M. Bertaud et Jean-Pierre Servant.

Donc, M. Barusseau...

Il est là.

Fabrice.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Cette session de décembre revêt toujours un caractère particulier puisqu'elle est budgétaire, annonçant de fait les grandes actions politiques de l'année 2022, voire au-delà pour certains sujets.

Mme la présidente, vous annoncez ce budget en le qualifiant de novateur, de volontariste, parfois même d'ambitieux.

Vous le constaterez, nos propos seront plus mesurés, mais nous notons, et c'est tout à votre crédit, des avancées notables sur des thèmes que nous portons depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, dans cette assemblée.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous partageons votre constat : le Département bénéficie d'une conjoncture financière suffisamment favorable pour nous autoriser à être ambitieux, en particulier au regard de nos compétences obligatoires.

Mes collègues développeront ces sujets, je vais me contenter d'en balayer l'essentiel tout en rappelant les propositions que nous ne voyons toujours pas clairement apparaître, peut-être le travail en commission de cette session saura-t-il les faire émerger.

Un premier élément appréciable tient dans la forme de cette session, qui confirme votre volonté de transparence et de considération envers chaque conseiller départemental de la Charente-Maritime.

La présentation du budget est claire, l'explication technique qui l'accompagne facilite sa compréhension, que les services soient remerciés pour cette préparation rigoureuse, qui donne aux élus des clés pour appréhender la question budgétaire, un exercice jamais gagné d'avance. Dans le cadre de la première commission, nous saluons votre proposition d'augmenter significativement le budget dédié au SDIS.

Nous serons particulièrement attentifs quant aux travaux d'analyse et de prospective engagés par le SDIS sur son budget.

En ce qui concerne le volet solidarité, vous accédez à notre demande en revalorisant de façon également significative les prestations liées à l'APA.

Cette action volontariste qui concerne une de nos compétences obligatoires vous vaudra notre total soutien.

Toutefois, nous vous alertons sur le manque de revalorisation des établissements type EHPAD, l'augmentation de 1,3 %, très loin de l'inflation annoncée, risque d'accentuer la tension de budgets déjà en équilibre précaire.

La deuxième commission pourrait considérer ces données afin d'en revaloriser les montants.

Le plan santé, sur lequel nous avons déjà échangé, est un élément vital pour nos territoires.

Ses actions nous semblent globalement fondées et utiles.

Toutefois, certaines résolutions pourraient le rendre encore plus efficient, le salariat des médecins est un exemple, la création de centres de santé, que l'on confond trop souvent avec les maisons de santé.

J'espère que votre commission pourra avancer sur ce point.

Depuis plusieurs années, les subventions aux centres sociaux sont reconduites à l'identique, ne serait-il pas bénéfique d'analyser plus finement les besoins au cas par cas afin d'ajuster nos politiques d'accompagnement ?

Au cœur de nos politiques sociales, je fais un constat décevant, le traitement des dossiers en MDPH prend toujours beaucoup trop de temps, pouvez-vous nous dire ce qui a été fait face à ce problème relevé il y a déjà plusieurs mois ?

Concernant nos politiques environnementales, qualifiées d'ambitieuses, je dirais qu'elles sont toutes les bienvenues, qu'elles sont toutes fondées, mais qu'elles n'ont pas les moyens de répondre à l'ambition annoncée.

Avec un budget global dédié en baisse de 6,5 % en fonctionnement et de moins 15 % pour l'investissement, on est en droit de s'interroger sur les

objectifs dans un contexte qui ne laisse aucun doute sur les graves problématiques à venir.

Certes, l'engagement financier ne fait pas tout, mais le Département n'est pas plus à la hauteur quand il s'agit d'afficher son volontarisme. Les actions restent inégalement mises en place dans le département. Un seul exemple, dans nos collèges, malgré notre engagement à utiliser des produits bio ou issus de circuits courts dans les cantines scolaires, le taux d'utilisation est très différent suivant les territoires, et globalement trop faible.

Nos actions doivent être plus contraignantes afin que tous nos restaurants scolaires promeuvent les politiques décidées par cette assemblée.

La préservation de la ressource en eau est un enjeu départemental clairement identifié, vous l'avez rappelé.

Notre soutien au syndicat départemental est un point visible dans ce budget, mais certaines actions auront besoin de l'accompagnement de l'État, M. le préfet.

Que vous validiez notre action de mise en conformité des forages agricoles n'est qu'un exemple de l'engagement indispensable de l'État dans ce domaine.

Concernant les mobilités, il faudra bien un jour se conformer au cadre légal, qui, je vous le rappelle, impose la réalisation de voies cyclables sur certains axes lorsque s'opère la création ou la rénovation de routes. Cet essor d'une mobilité douce doit dépasser le seul cadre touristique. Marqueur important de notre Département, l'aide aux communes, nous réitérons lors de cette session notre demande de revoir le règlement d'intervention afin qu'il favorise largement les petites communes rurales aux finances plus que modestes.

Au sujet de l'enseignement, vous accédez à une de nos très anciennes demandes, celle de la révision de l'aide à l'ECSI, que nous trouvions démesurée et injustifiée.

Le maintien de notre capacité à investir dans les collèges publics est un bon point que nous portons à ce budget, avec tout de même notre habituelle réserve concernant les établissements privés.

Par ailleurs, vous nous indiquez l'installation d'un COPIL, lié au mécénat pour certains projets patrimoniaux.

Sa composition laisse apparaître six élus de la majorité et un seul de l'opposition.

Ce COPIL n'aurait-il pas pu être composé a minima des élus de la sixième commission ?

Cette sixième commission, qui porte, précisons-le, des projets loin d'être optionnels pour la vie des territoires.

Notre bonne santé budgétaire permet de les financer à nouveau de façon significative.

Votre priorité donnée à la jeunesse devrait se matérialiser par un plan dédié, attendu au cours de ce mandat.

Nous espérons pouvoir y travailler activement à vos côtés, il y a une réelle urgence dans ce domaine.

Vous le voyez, Mme la présidente, notre groupe n'est pas une opposition qui se plaît à développer une critique systématiquement négative.

Non seulement nous sommes en mesure de saluer les décisions de la majorité lorsqu'elles le méritent, mais nous sommes également une force de proposition dont elle sait s'inspirer, notre seul regret étant qu'elle le fasse parfois trop tardivement.

Vous avez montré ces derniers mois une capacité d'écoute et une certaine bienveillance à l'égard de l'ensemble des élus de cette assemblée.

Cela nous donne bon espoir de voir nos observations prises en compte et aboutir lors de cette session à des propositions co-construites que nous serons alors en mesure d'approuver.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Barusseau.

Simplement pour répondre, d'abord, je vous remercie pour vos aimables propos.

Je pense que c'est l'ensemble de l'assemblée départementale qu'il faut remercier pour à la fois la construction de ce budget et cet état d'esprit qui consiste à travailler tous ensemble.

Je vois que, dans des situations compliquées, comme la crise sanitaire, on est tous prêts à se mobiliser.

En tout cas, c'est dans cet état d'esprit qu'il conviendra de travailler tout au long de ce mandat.

Oui, pour la sixième commission mécénat, en fait, évidemment, pas de problème pour élargir le groupe parce que c'est important, et même d'associer tous ceux qui veulent y participer puisqu'on ne sera jamais assez pour tous faire jouer nos réseaux, s'agissant d'aller chercher des fonds.

Peut-être certains élus souhaitent répondre sur la question, par exemple, de la mobilité ou de l'environnement.

Ou peut-être après, Stéphane...

Voilà, peut-être après.

Alors, j'ai les demandes d'intervention, ensuite, de M. Baudon.

David Baudon, conseiller départemental.

-Madame.

Déjà ?

J'avais cru qu'une personne s'était... s'était logée entre l'intervention de M. Barusseau et moi.

Mme la présidente...

Le micro ne marche pas.

Un...

Oui, voilà.

Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général, chers toutes et tous.

Mme la présidente, puisque vous vous apprêtez à recevoir un certain nombre de compliments du plus grand nombre d'entre nous, moi, je note ce matin que l'application des consignes sanitaires est à géométrie variable dans cette assemblée et sans doute vous avez souhaité mener à rude épreuve ceux qui siègent à mes côtés, notre système immunitaire va être extrêmement bouleversé.

Et je pense qu'on pourra renommer cette travée la travée des sacrifiés, tellement les uns sont à deux mètres les uns des autres, et puis nous, nous sommes coude-à-coude.

Mais enfin bon...

Si nous devons passer au fond de notre lit les fêtes de Noël, nous vous le rappellerions avec sympathie.

Voilà.

Ça, c'était pour le trait d'humour, mais simplement pour que vous puissiez voir un peu à quel point nous sommes ici coude-à-coude.

Simplement pour vous dire, Mme la présidente, tout le bien que nous pensons après la lecture de votre budget primitif 2022, vous dire qu'effectivement...

Moi, je souhaiterais adresser deux félicitations à vous, au vice-président en charge des finances et toutes celles et ceux qui ont bien voulu concourir à l'organisation de ce document, à la fois sur la fourniture des documents qui évoluent et qui vont dans le bon sens, nous

permettant d'appréhender avec pédagogie les enjeux financiers de notre Département.

Voilà, donc je tiens à vous le dire.

Et puis après, par ailleurs, mettre l'accent sur les principaux enjeux, que sont principalement la perte de la fiscalité, avec effectivement des dépenses qui sont croissantes et qui avancent toujours à bon rythme.

Alors, un autre regard, ce budget, eh bien, écoutez, nous le soutiendrons.

Nous le soutiendrons d'autant plus que, comme l'a dit mon précédent interlocuteur, Fabrice, vous avez su répondre à un sujet de préoccupation qui était très aigu dans ce Département, qui est la situation de nos services d'aide à domicile.

Et alors que la loi contraignait à ce qu'on prenne simplement la mesure de la situation des associations qui œuvrent en ce domaine, vous avez fait le choix d'élargir au secteur public, et nous ne pouvons que le dire.

C'est quand même plus de 4 millions d'euros que vous avez inscrits sur cette mesure, et c'est une bonne mesure.

Après, bien évidemment, nous avons aussi regardé avec un regard assez précis le fait que, vous l'avez précisé, le Premier ministre ait pu répondre favorablement à deux demandes de l'Assemblée des Départements de France, à savoir la possibilité de mettre en réserve les éventuels excédents des droits de mutation.

Vous avez dit, effectivement, que ça nous permettrait de créer les conditions d'une provision contracyclique et c'est absolument salvateur pour la gestion future.

Ainsi, nous serons en mesure de travailler avec un peu plus de sérénité de gestion.

Et puis, la deuxième, vous en avez également parlé, et nous nous en félicitons, c'est la prochaine mise en place d'une clause de sauvegarde pour pallier dans le temps les variations des charges et des dépenses. Ce n'est pas rien, ce n'est pas rien.

On n'en connaît pas encore les modalités pratiques, mais sans doute que dans quelques semaines, nous pourrons en débattre.

Voilà globalement ce que nous avons à dire sur l'exercice du budget, un budget qui fait état d'une augmentation nouvelle des droits de mutation. Mais je pense que les choses, malheureusement, s'inverseront.

Au-delà de tout ce qui vient d'être dit, je tiens aussi à dire qu'il est important d'avoir un Département qui vienne en aide à l'investissement public local parce que, nécessairement, dans tous nos territoires, on a besoin de conduire des investissements publics et ces derniers sont mis à rude épreuve pour deux raisons principales.

La première, c'est l'augmentation des matières premières et nos appels d'offres nous renseignent sur le sujet, à savoir tout part dans des proportions absolument invraisemblables.

Et la deuxième, c'est effectivement, pour beaucoup, l'incapacité à pouvoir trouver suffisamment d'entreprises capables de répondre aux besoins.

Voilà, mais le fonds de revitalisation œuvre dans ce sens et les différents fonds d'investissement de notre Département nous permettent de voir l'avenir avec, comment dirais-je, avec assurance.

Voilà ce que j'avais à dire principalement pour ce budget primitif 2022. Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Baudon.

Effectivement, notre société est confrontée, en tout cas les entreprises et nous, donneurs d'ordres publics, à trois problématiques, un, la main-d'œuvre, deux, le manque de matières premières, et trois, la flambée des prix.

Et ça, c'est la conséquence de cette épidémie à l'échelle mondiale, qui a généré un problème d'approvisionnement en matières premières et de transport des matières premières.

Donc, effectivement, notre investissement est important, en espérant qu'on arrivera à aller jusqu'au bout en termes de taux de réalisation des investissements que nous projetons pour cette année 2022.

Merci, M. Baudon.

M. Soubeste, qui est là.

Qui va certainement nous féliciter aussi pour notre investissement en matière écologique.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général, bonjour.

Bonjour, chers collègues.

Fabrice Barusseau et David Baudon ont été en partie élogieux sur ce budget.

Alors, je ne vais pas intervenir sur le budget parce qu'on aura l'occasion, je pense, d'avoir une discussion sur des points très précis qui méritent débat, mais c'est vrai que c'est l'occasion, comme David l'a dit, d'abord de vous féliciter, de féliciter les services, pour la qualité des documents proposés et puis le temps qu'on a eu pour les étudier.

Ce n'est pas toujours le cas dans toutes les assemblées et ça permet de faire un travail de fond, et vraiment, c'est intéressant.

Dire aussi que cette feuille de route, finalement, que vous nous présentez à travers ce budget et plus généralement les rapports, c'est votre feuille de route du mandat, et on peut y dessiner, y lire, une certaine inflexion des politiques menées jusqu'alors.

Et moi, je veux vous en féliciter, aussi bien sur les politiques de solidarité sociale, mes collègues l'ont rappelé, on le rappellera dans la discussion budgétaire, et puis sur la jeunesse également, où les efforts sont conséquents et nécessaires, même si on n'a pas toujours la même façon de compter les pourcentages.

Mais on en reparlera au niveau du budget.

Les 60 %, moi, j'ai un questionnaire sur la manière dont vous les calculez, mais ce sont de petits détails.

Je voulais saluer aussi votre volonté de redéfinir certaines politiques publiques, des politiques que mène le Département et qui sont essentielles pour les années qui viennent.

Alors, on l'a citée et vous l'avez citée, la politique de l'eau.

Aujourd'hui, c'est un enjeu majeur pour notre département.

Enjeu économique, bien sûr, puisqu'il y a des agriculteurs, le tourisme aussi a besoin de l'eau, mais d'abord pour les citoyens.

Dans la loi sur l'eau, c'est d'abord l'eau potable qui arrive en tête et la qualité, comme vous l'avez dit, la quantité de cette eau doivent faire l'objet d'un travail de fond, d'ailleurs, comme sur un autre point qui est une perspective intéressante sur le schéma cyclable dont on a déjà parlé et sur lequel Stéphane Villain va s'engager, mais aussi sur la jeunesse.

Voilà...

Associer les élus, mais au-delà des élus, associer aussi peut-être les citoyens du département.

Ce sont tellement des enjeux importants qu'on a besoin de dépasser le cadre de notre assemblée, le cadre de nos commissions dans lequel on travaille.

Je travaille avec Françoise de Roffignac dans la troisième commission et c'est vrai que la question de l'eau est une question essentielle pour cette commission.

Mais associer les citoyens, comme l'ont fait d'autres Départements, avec des comités consultatifs, des comités citoyens, sans aller forcément jusqu'aux conventions citoyennes, ça me semble indispensable sur ce sujet-là tellement il préoccupe les habitants.

Sur le virage que vous prenez, en fait, l'interrogation, c'est est-ce un simple tournant ou est-ce que c'est une véritable bifurcation ?

Parce qu'aujourd'hui, quand on regarde les politiques publiques telles qu'elles sont menées à l'échelle de l'État, telles qu'elles sont menées souvent aussi à l'échelle des collectivités territoriales, on est toujours sur un horizon de 2,7, 3 degrés de réchauffement climatique.

Je vous rappelle, les Accords de Paris, c'est 1,5 degré.

Pas pour nous faire plaisir, mais juste parce que les conséquences que les scientifiques nous énoncent, ce sont quand même des conséquences terribles.

Vous les connaissez toutes et tous.

C'est l'accélération de la hausse du niveau des océans.

C'est la raréfaction de certaines ressources, notamment la ressource en eau et le débit des fleuves.

C'est le changement de nos écosystèmes, et notamment des systèmes de production, qu'ils soient en mer ou sur terre.

C'est la question des forêts aussi, avec l'évolution de l'adaptation des espèces.

Donc, pour notre jeunesse d'aujourd'hui, ce sont quand même des perspectives assez angoissantes, et on le sait, quand on discute avec les jeunes, ça fait partie de leurs préoccupations majeures, quel avenir allons-nous leur laisser, quel avenir, dans quelle société, dans quel monde vont-ils vivre ?

Donc, pour nous, s'engager pour la jeunesse, c'est aussi s'engager pour construire cet avenir.

Je sais que vous l'avez en tête et que tous les élus dans cette assemblée ont cette préoccupation-là.

Mais c'est peut-être, pour nous, la nécessité d'accélérer et d'amplifier certaines politiques publiques.

J'aurai l'occasion d'en reparler, mais je vais donner deux exemples en particulier.

Pour nous, la première nécessité, c'est vraiment de s'engager dans un changement de modèle.

Aujourd'hui, on s'accorde tous à avoir ce constat, le modèle dans lequel on est est un modèle écocide.

Donc, ça veut dire accélérer les transitions, tout le monde parle de transition écologique, mais ça implique un changement de modèle.

Donc, c'est le passage à une autre agriculture, il faut sortir de l'agriculture chimique.

C'est le passage à d'autres modèles de croissance économique sans forcément utiliser ici le mot de décroissance.

C'est limiter l'artificialisation, voire revenir dessus, c'est se poser la question des voyages low-cost et de notre aéroport.

C'est se poser la question de notre constant choix d'artificialiser les sols en construisant de nouvelles routes.

Voilà, tout ça, ce sont des choses dont il va falloir sortir.

C'est aussi accélérer les transitions énergétiques.

Vous avez parlé du plan pluriannuel d'investissement, moi, j'ai noté le chiffre de 56 millions.

56 millions sur le mandat.

Je ne sais pas ce qu'on fait avec, du coup.

Il faudra qu'on ait vraiment la discussion.

La rénovation d'un collège, la restructuration d'un collège, j'ai vu des exemples un peu partout dans notre pays, c'est entre 8,5 millions pour

les plus bas coûts et 12, 13, 14 millions quand on a vraiment une reconstruction avec des normes très poussées.

Le plan pluriannuel que vous nous proposez, c'est 1 %, globalement, de notre budget.

Et si on suit cette ligne-là, globalement, il nous faudra à peu près 10 mandats pour rénover les collèges aux normes où on doit à la fois limiter l'émission de CO₂, diminuer les consommations d'énergie et restructurer aussi le vivre-ensemble dans ces établissements.

Donc, voilà.

Oui, il faut s'engager dans ces voies-là, mais je pense, et c'est le point de vue des écologistes, et on le dit dans toutes les assemblées, nationalement, régionalement et localement, qu'il faut accélérer.

Et puis, dernière chose, on va prendre trop de temps, mais vous l'avez évoqué aussi, et vous avez commencé à le faire, il faut entendre les colères, il faut entendre la lassitude, il faut entendre ceux qui, aujourd'hui, sont en première ligne ou ont été en première ligne, et qui ont du mal à finir leur mois avec quelque chose dans leur réfrigérateur ou, pour les jeunes, qui ont toujours des difficultés à se chauffer parce que le coût du loyer reste très, très élevé.

Donc, à l'échelle nationale, comme à l'échelle départementale, il va falloir entamer des négociations salariales, il va falloir, au-delà d'accorder des primes, se poser vraiment la question de la rémunération des salariés et de tous ceux qui travaillent au service des personnes. Je terminerai en disant, vous avez parlé de course au large avec Yannick Bestaven, et c'est vrai qu'on salue tous son engagement très fort, sa victoire et ses prochaines victoires, j'espère, mais il va falloir être, nous aussi, des élus victorieux, mais dans la course au près, celle contre le dérèglement climatique et contre l'augmentation des inégalités. Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Soubeste.

Pour répondre à votre première phrase, c'est sur la durée qu'on apprécie les trajectoires, vous verrez que vous ne serez pas déçu et cette politique environnementale initiée par le Conseil départemental va évidemment s'intensifier.

Je rappelle que c'est 11 millions d'euros qui sont consacrés à la politique de l'eau.

Et en matière de plan de relance qu'on a signé, évidemment, une attention tout à fait particulière à la rénovation énergétique est accentuée.

J'ai M. Pacaud qui a demandé la parole.

Lionel.

Félicitations pour le marché de Noël à Soubise, qui avait des artistes de renom.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Merci, Sylvie.

Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, au nom de notre groupe, nous tenons, nous aussi, à nous exprimer concernant ce budget primitif.

Comme toujours, notre position se veut assez pragmatique, donc nous soulignerons toujours, tel que nous le ressentons, à la fois les points positifs, mais également ceux qui nous conviennent un peu moins.

Tout d'abord, je ne vais pas être original, mais comme mes collègues, je tiens à saluer tous les efforts qui vont dans le bon sens, par rapport au budget précédent, notamment dans le domaine de la solidarité.

On y voit beaucoup de points d'amélioration.

Les efforts dans le secteur de l'enfance, par exemple, sont, pour nous, une très bonne chose.

La prise en compte de thèmes comme ceux des mobilités du quotidien.

Et, bien sûr, on fonde beaucoup d'espoirs sur le plan sur la jeunesse.

La jeunesse a besoin de nous, on l'a rappelé à plusieurs reprises. Maintenant, on sera bien sûr très attentifs à ce que toutes ces bonnes intentions se transforment en actes. Et même si c'est un thème qui appelle souvent moins de commentaires, je veux également saluer la volonté de réduire l'encours de dette. On ne parle jamais de cela, mais c'est un point important pour l'avenir, car on est sur des recettes qui sont très liées à la conjoncture. Et la conjoncture, si aujourd'hui, elle est favorable, elle peut évoluer dans les années à venir.

Donc il faut être vigilants.

Merci aux services, je le dis au passage, pour la qualité du travail, et à notre premier vice-président.

Merci, Loïc.

Je le dis souvent, il faut faire preuve de rigueur, limiter certaines dépenses si nous voulons redistribuer.

Je pense que, pour nous comme pour tout le monde, au cours de ce mandat, on sera tous très inventifs pour imaginer de nouvelles dépenses, donc il faudra aussi être capables, à l'avenir, de faire un vrai bilan sur un certain nombre d'opérations et être vigilants sur certaines augmentations.

Je fais un petit retour, notamment sur les dépenses de communication, qui, j'ai remarqué, augmentent quand même sensiblement.

Si nous reconnaissons des progrès très encourageants...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Juste, Lionel, je ne peux pas laisser passer ça, par rapport à la communication.

En fait, le service communication, en communication pure, est en diminution.

En revanche, c'est le budget global qui est en augmentation, puisqu'on reprend une certaine part des dépenses, notamment sur l'événementiel.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Très bien, merci.

On a au moins l'explication.

C'est parfait, merci.

Si on reconnaît, à travers ce document, un certain nombre de progrès encourageants, on ne retrouve pas non plus un vrai virage.

Ça a été évoqué également tout à l'heure.

On a le sentiment qu'on reste malgré tout dans une certaine continuité.

Nous aurions aimé un engagement un petit peu plus fort concernant les questions de transition écologique, notamment, nous l'avons exprimé lors d'une session précédente, avec une attente sur un vrai projet à échéance 2030, avec une vision un petit peu plus long terme et une ambition forte pour notre Département.

Ça ne peut pas se construire aussi rapidement, on en est parfaitement conscients.

Vous venez de l'exprimer précédemment, Mme la présidente, il faut un peu de temps, pour vous comme pour nous, d'ailleurs, pour prendre nos marques dans cette assemblée.

Donc on garde l'espoir d'un projet qui pourra se bâtir, se construire dans le temps.

Et également, on aurait pu aller plus loin, à notre avis, sur les questions de logement et d'emploi que nous avons évoquées précédemment.

Dernière petite remarque sur le volet transition écologique, qui nous tient à cœur, parce qu'il n'y a pas que nos collègues.

C'est important qu'on le rappelle tous.

Les jeunes de la mandature ont choisi de travailler pendant deux ans sur une thématique "acteurs du développement durable".

On trouve que c'est un bel engagement, et je pense que cette assemblée pourrait s'en inspirer fortement et les accompagner.

Merci.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général et mes chers collègues...

Mme la présidente, dans votre discours d'installation, en juillet dernier, vous nous aviez précisé que l'action sociale serait une de vos priorités.

Ainsi donc, comme mes collègues, nous nous devons de saluer l'effort conséquent envers la tarification horaire des SAAD, qui va donc passer de 23 euros à 24,50 euros, pour les services ayant conclu un CPOM, et à 22,23 euros pour les autres.

De saluer aussi votre volonté d'appliquer l'augmentation des salaires du personnel, issue de l'avenant 43 au secteur public, alors que seul le secteur privé devait en bénéficier.

Ceci n'est que justice et ne fait que répondre à une demande incessante des conseillers départementaux qui siègent dans votre opposition, mais nous apprécions ce geste, ce qui explique, ce matin, la redondance des interventions sur le sujet.

Malheureusement, cet effort ne concerne pas les subventions des associations, et notamment celles des centres sociaux, pour lesquels leur fédération vous avait demandé, à juste titre, une augmentation de 2 %, nécessaire à leur équilibre financier, et nous le regrettons.

Au niveau de la démarche d'accompagnement concerté, nous attendrons de connaître la répartition individuelle de l'enveloppe selon les nouveaux critères, avant de nous satisfaire de son augmentation à hauteur de 171 000 euros, même si nous avons noté qu'aucune structure ne perdra au financement.

Il s'agit, là encore, d'une demande maintes fois exprimée dans cette assemblée.

La situation des jeunes, Mme la présidente, nous préoccupe au plus haut point.

Or, en parcourant les rapports, nous constatons, sauf erreur, que pour 2022, l'enveloppe de 750 000 euros destinée aux étudiants en souffrance, issue d'un groupe de travail d'élus, a purement et simplement disparu. On aurait pu penser, alors, qu'elle allait être remplacée par la mise en place du revenu minimum jeune pour les 16-25 ans, plusieurs fois sollicitée, toujours par votre opposition, et que de plus en plus de départements s'engagent à lancer.

Mais rien de tout cela.

Pourtant, en Charente-Maritime, si l'on tient compte du taux de pauvreté des moins de 30 ans, nous pouvons évaluer que 13 000 jeunes, âgés de 15 à 24 ans, sont touchés par la pauvreté.

Par ailleurs, comme à Lyon, qui a mis en place ce RSA jeune en direction des 18-25 ans, un jeune sur cinq, dans notre département, vit en-dessous du seuil de pauvreté.

Mme la présidente, comme cela avait été fait pour l'aide de 750 000 euros pour les étudiants, que nous vous demandons de reconduire, nous sommes prêts à participer à un groupe de travail sur le sujet.

Différents scénarios existent, mais il est urgent d'y réfléchir, compte tenu de la précarité qui augmente chez nos jeunes.

Cela doit faire partie de nos actions de lutte contre la pauvreté.

Mme la présidente, puisque vous nous avez dit ce matin avoir confiance dans la situation financière de notre Département, nos jeunes espèrent que nous serons entendus et attendent ce geste de votre part, ce qui permettrait d'augmenter encore ce taux de 77 % de satisfaction des Charentais-Maritimes en l'action du Département.

Je rappellerai simplement le taux important d'abstention aux dernières élections départementales.

Je vous remercie de votre attention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Fleuret-Pagnoux.

Dominique Rabelle, une réaction sur ce qui vient d'être dit ?

Dominique Rabelle, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui.

Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues, je voudrais vous rappeler un petit peu le financement des centres sociaux.

Et, si vous le permettez, j'interviendrai également sur la MDPH.

Le département compte 24 centres sociaux, qui sont des centres sociaux qui sont agréés par la Caisse d'allocations familiales et qui, bien sûr, participent à la mise en œuvre de notre politique départementale d'insertion, de prévention et d'action sociale.

Et je vous rappelle que 11, sur les 24 centres sociaux, sont sur la communauté de communes de La Rochelle.

La communauté d'agglomération, pardon, de La Rochelle.

Donc le financement des centres sociaux provient de fonds publics, bien sûr, mais aussi de la participation des adhérents et de la participation de certaines prestations payantes.

Centre social, normalement, c'est centre socio-culturel.

Donc les principaux financeurs, pour la Charente-Maritime, sont la CAF, les communes, les intercommunalités et le Département.

Le Département apporte un soutien financier de 2 129 046 euros cette année, par rapport à l'année prochaine, et on vous le présentera, bien sûr, au vote de cette session, au lieu de 1 958 004 pour l'année dernière, soit 171 000 euros de plus.

Donc une augmentation de près de 8 % de notre enveloppe.

Le Département finance les centres sociaux pour la mission d'animation globale, à hauteur de 756 123 euros.

Financement d'actions spécifiques ciblées sur la prévention jeunesse, la parentalité, pour 78 000 euros.

La participation à la mission d'animation socio-éducative et de prévention des centres sociaux pour 268 923.

C'est-à-dire que nous avons sept animateurs de prévention.

Le financement de l'accompagnement social des gens du voyage, pour 66 000 euros.

Le financement des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité, pour 402 000 euros, puisque c'est dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif du RSA, les centres sociaux portent des actions d'accompagnement social, et dans le cadre également de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour 111 634.

Et nous avons commencé, cette année, comme vous le savez, puisque nous en avons parlé longuement en commission sociale...

Il y avait un problème sur le financement de la démarche d'accompagnement concerté, qui était financée à hauteur de 802 500 euros.

Nous avons entamé une concertation importante avec la Fédération des centres sociaux et avec les centres sociaux pour réévaluer ce dispositif, qui était, depuis quelque temps, obsolète et qui faisait l'objet de critiques de la part des centres sociaux.

Et nous étions d'accord pour vraiment réaménager ce financement.

Ces évolutions ont été...

Enfin, si elles sont validées par la session.

Pardon, elles n'ont pas encore été validées.

Si elles sont validées, il y aura l'entrée, dans le dispositif, de deux nouveaux centres sociaux, la revalorisation également de deux autres

centres sociaux sur cette action, dont un qui nous avait fortement sollicités, et puis le déploiement d'un appel à projets visant à développer cette offre sur l'ensemble du département, afin aussi de couvrir les territoires qui ne bénéficient d'aucune offre.

Pour 2022, face à ces enjeux d'évolution, on vous proposera d'inscrire la somme de 973 500 euros, soit une augmentation de 171 000 euros, financée aussi en partie dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, que nous menons avec l'État, M. le préfet. Ces crédits, donc, seront individualisés par centres sociaux lors de la prochaine commission permanente.

Je pense que nous avons entamé une démarche de concertation.

Nous avons reçu la Fédération, nous avons reçu les centres sociaux, et je pense qu'on a une bonne démarche actuellement.

J'interviens sur la MDPH aussi ?

Je continue pour répondre à M. Barusseau sur la...

Je prends mes notes.

La MDPH, M. Barusseau, est en augmentation continue depuis plusieurs années, et actuellement, ce sont 16 000 dossiers qui sont déposés, par an, à la MDPH.

Sans compter les 40 000 dossiers qui sont déjà traités chaque année.

Malgré cette hausse d'activité importante, les délais de traitement ont connu une baisse continue depuis 2015, grâce à cette démarche qualité interne et à l'adaptation aussi de l'organisation des procédures.

Il faut dire qu'effectivement, cette démarche, sa dynamique positive a été enrayée par la crise sanitaire.

Et en 2020, le délai moyen de traitement a été quand même maîtrisé mais est de quatre mois et trois jours.

Mais dans le détail, 95 % des demandes ont été traitées en 3 mois et 25 jours exactement.

Après une certaine stabilité en 2020, c'est surtout, finalement, en 2021 que les effets de la crise sanitaire sont visibles sur les délais.

Et plusieurs causes ont été identifiées.

D'abord, un effet de rattrapage de la baisse d'activité du premier semestre 2020.

Et puis, plus largement, la MDPH, comme beaucoup de structures, a été impactée par les difficultés rencontrées dans le domaine sanitaire.

Entre juin 2020 et avril 2021, donc au moment où l'activité est la plus forte pour la MDPH, les effectifs des médecins de la MDPH ont connu une diminution de deux équivalents temps plein, soit 36 % de l'effectif.

Et c'est toujours en cours de recrutement à ce jour.

Il y a une pénurie de médecins, on le sait.

Du côté des usagers, le délai d'obtention des bilans médicaux et paramédicaux spécialisés s'est également allongé, ce qui impacte le délai de la MDPH.

Mais les équipes de la MDPH ont à cœur de traiter prioritairement les situations d'urgence médicale, et en particulier aussi les fins de droits aux allocations, afin d'éviter toute rupture.

La MDPH s'adapte toujours aux procédures et essaye de mettre en place des procédures pour absorber l'augmentation des dépenses.

Donc on recrute également sur de nouveaux profils, infirmiers notamment.

Une attention, cette année, a été portée tout particulièrement aux dossiers enfants, afin que ceux-ci puissent être traités avant la rentrée scolaire, avec une diminution importante du traitement des dossiers enfants.

Les professionnels sont également mobilisés sur la mise en œuvre des droits sans limitation de durée, ce qui permet de sécuriser les droits et les parcours.

Et ça, c'était une demande très forte.

Actuellement, plus de 60 % des allocations adultes handicapés sont attribuées à vie pour les personnes ayant un taux d'incapacité supérieur à 80 %.

Ça, c'était important.

Les personnes n'ont plus à refaire toutes les demandes.

Voilà.

Régulièrement, les membres du comex sont informés de l'activité de la MDPH et associés aux mesures sur l'organisation de cette structure, pour pallier ses difficultés.

Par ailleurs et en conclusion, la MDPH de la Charente-Maritime se situe parmi les MDPH présentant les meilleurs délais.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci et bravo.

Juste pour compléter, sur les interrogations.

Pour le plan étudiant, vous vous souvenez, Marylise, en fait, on avait décidé dans l'urgence, avec les confinements, de mettre en place un dispositif spécifique pour ces jeunes étudiants en difficulté, qui, notamment à cause du confinement, ne pouvaient plus aller travailler, faire des petits jobs.

C'était dans cet esprit-là que ça avait été lancé.

Je vais passer la parole à Mme Desveaux.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Merci, Mme, la présidente.

M. le préfet, chers collègues, je ne vais pas répéter les nombreux compliments que vous avez pu entendre ce matin.

Je vais essayer d'être concrète sur le regard que notre groupe a pu porter sur ce projet de budget, et puis préciser concrètement certaines de nos idées.

J'insiste quand même pour saluer la qualité des documents qui nous ont été apportés, des informations.

C'est vrai que c'était un document très pédagogique et, je pense, très formateur pour certains, comme moi, nouveaux élus dans cette assemblée.

Juste une interrogation : pourquoi un vote de budget aussi tôt, sans avoir connaissance des résultats du compte administratif 2021 ?

Le précédent budget primitif 2021 avait repris les résultats.

Ce n'est pas le cas pour cet exercice.

Donc si nous pouvions avoir un aperçu sur ces résultats, qui, me semble-t-il, sont bons, donc qui donnent quand même un éclairage sur ce que nous sommes en capacité de faire pour ce budget 2022.

Ensuite, considérant la présentation que vous nous avez faite sur ce nouveau budget...

On ne peut pas le qualifier d'un nouveau souffle, mais tout le monde vous a félicités sur un certain nombre d'inflexions, que nous avons, je pense, tous saluées.

Et parmi les signaux positifs, ça a déjà été dit, la question de la revalorisation des salariés de l'aide à domicile, et notamment l'extension de l'avenant 43 au secteur public.

En revanche, vous l'avez dit dans votre discours introductif, nous sommes tous interpellés par les mouvements récents des animateurs, des éducateurs, et travailleurs sociaux de manière générale.

Ce sont des partenaires de l'action éducative, de l'action d'insertion et de l'action sociale, qui incombent au Département.

Et nous croyons qu'ils réclament à juste titre une revalorisation de leur métier.

Vous dites y avoir été sensibles.

M. le préfet pourra peut-être nous annoncer de futures négociations.

Il est important de regarder...

Et nous voyons bien que la question des recrutements se pose de manière cruelle dans ces métiers-là.

Et il faut vraiment regarder très rapidement la valorisation de ces métiers.

Pour les centres sociaux, Mme Rabelle, vous avez donné des éclairages, mais quand on regarde concrètement les chiffres, les centres sociaux se voient annoncer une dotation qui n'a pas bougé depuis 10 ans.

Voilà.

Certains centres sociaux deviennent éligibles à certaines des aides financières que vous avez citées, mais tous les centres sociaux ne sont pas concernés par ces conventionnements concernant l'insertion, l'accompagnement socio-professionnel et la prévention.

Et donc, ces centres sociaux, qui exercent ces activités qui incombent au Département et qui, donc, nous rendent une mission de service public, ne sont pas tous conventionnés dans ces accompagnements.

Donc évidemment, nous aurons un regard très vigilant.

Et si vous pouvez apporter la preuve que les centres sociaux recevront une dotation bien plus importante de 8 %, nous nous en réjurons.

Mais je n'ai pas lu les chiffres comme vous.

Et évidemment, la question des jeunes a été soulignée par ma collègue Marylise Fleuret-Pagnoux.

Considérant la diminution que vous annoncez du nombre de bénéficiaires du RSA cette année, considérant l'augmentation d'un certain nombre de nos recettes, qui sont très significatives, peut-être passagères, mais qui peuvent donner lieu à des expérimentations, pourquoi renoncer à l'expérimentation d'un RSA jeune pour cette année 2022, alors que les bénéficiaires adultes vont être en réduction ?

Est-ce que ça n'était pas l'opportunité d'accompagner les jeunes, à cette sortie de crise, qui sont en grande difficulté ?

Je continuerai sur la question de l'urgence climatique, qui a été longuement développée par Jean-Marc Soubeste.

Effectivement, nous avons un plan pluriannuel qui est significatif, de 56 millions, mais sur 2022, quels sont les chiffres exacts ?

1 million, sur cette année, pour la transition énergétique, 600 000 euros pour le fonds énergie, 500 000 euros pour les études de bâtiment.

Ça veut dire qu'on ne fera rien en 2022.

On sera encore dans les études, on sera encore dans la prospective, mais il n'y aura rien.

Et dans le programme d'investissement pour l'isolation des collèges, c'est pareil, on a très peu d'inscriptions budgétaires en 2022.

Est-ce qu'on est dans une année blanche ?

Il y a une agence départementale qui travaille beaucoup pour les communes, pour les bâtiments départementaux, qui fait un travail remarquable pour les études de transition énergétique.

Comment se fait-il que 2022 soit aussi faible en termes de réalisation des investissements ?

Ce que vous évoquiez tout à l'heure, avec les difficultés que nous avons connues pendant la crise.

Évidemment, la transition, c'est aussi les mobilités douces, les productions d'énergie renouvelable.

Et là aussi, les sommes allouées sont très modestes.

Je voudrais finir sur la situation particulière des services de secours.

Nous avons évoqué ce sujet longuement en commission finance.

Le SDIS a sollicité, cette année, une augmentation de la dotation départementale de 7 %.

Vous proposez d'appliquer un taux de 5,5 % à cette demande, donc de répondre à hauteur de 5,5 %.

Et en fait, on se rend compte que la situation est préoccupante, parce qu'aujourd'hui, ce qui conduit à une augmentation significative du budget du SDIS, c'est l'absence de volontaires.

Et donc, on est en train de substituer aux volontaires des professionnels.

Et on sait très bien que c'est une fuite en avant.

On ne fera pas fonctionner l'ensemble des centres de secours du département avec des pompiers professionnels.

80 % des secours, en France, sont exercés par des pompiers volontaires, accompagnés, évidemment, par le professionnalisme des permanents.

Et donc, là, aujourd'hui, répondre à cette demande d'augmentation en acceptant le recrutement d'une dizaine de professionnels pour remplacer et pallier l'absence de volontaires dans certains centres de secours nous paraît inenvisageable à long terme.

Et donc, on défendrait plutôt une politique incitative auprès des collectivités pour qu'elles recrutent des volontaires et qu'elles acceptent d'avoir des agents engagés dans le volontariat, et qui puissent accompagner nos services de secours.

Donc nous sollicitons une étude de ces politiques incitatives, parce que les communes ne sont pas, aujourd'hui, encouragées.

Et pourquoi le feraient-elles plus que d'autres, alors qu'on sait que c'est du temps de travail retiré, lorsqu'il s'agit de porter secours, pour ces agents ?

Donc voilà, je conclurai en disant qu'avec une DTMO très significativement en augmentation...

Près de 230 millions d'euros, pour cette année 2021, nous sont annoncés, au lieu de 189 millions d'euros dans les précédents exercices.

David Baudon parlait de l'indépendance fiscale qui nous a été supprimée, mais la part de TVA qui nous est attribuée a augmenté de 5 % cette année.

Donc là aussi, cette part d'augmentation est significative.

Ce sont près de 10 millions d'euros supplémentaires.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Très aléatoire.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Ce sont 10 millions d'euros supplémentaires cette année, Mme la présidente.

Ne boudons pas notre plaisir.

Et ces 10 millions auraient pu servir à de nouvelles actions, que j'ai déjà listées.

Voilà, je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-M. Girard sur la partie budget.

Loïc Girard, premier vice-président du Conseil départemental.

-Bon, il y a des choses sur lesquelles on reviendra jeudi ou vendredi.

Je vais peut-être apporter quelques précisions dès à présent.

Sur le SDIS, je pense qu'on sera amenés à intervenir lorsqu'il y aura la présentation du rapport, donc je me réserve.

Mais je vois que Brigitte a effectivement été très attentive à ce qui s'est dit en commission, et je l'en remercie.

Un petit point pratique sur le fait qu'effectivement, pour le budget 2021, il y avait des éléments par rapport à la reprise du résultat 2020 et pas cette année.

C'est tout simple : en 2021, on avait voté le budget en avril, donc on avait une vision assez claire de ce qu'allait être le compte administratif.

C'est un point de chronologie, donc ça me semble compliqué, dans le courant de la semaine, de faire un compte administratif prévisionnel fiable, même si on sait que le résultat sera certainement satisfaisant,

du fait, comme Brigitte vient de l'évoquer, d'un niveau de droits de mutation une nouvelle fois historique.

Alors, bon, c'est vrai qu'il y a des choses qui augmentent, des recettes, mais il y a aussi des recettes qui baissent et qui sont sujettes aussi à la conjoncture.

Parce qu'autant, comme ça a été dit, il y a une augmentation de près de 10 millions d'euros des recettes liées à la part de TVA...

C'est lié au fait que l'année dernière, on avait un montant qui était calculé automatiquement par l'État, qui nous garantissait un montant.

Là, on est vraiment dans le nouveau dispositif, qui accompagne, comme le disait David tout à l'heure, la disparition totale de notre autonomie fiscale.

Donc on a une augmentation de près de 10 millions d'euros, effectivement, de cette recette.

Par contre, on a une baisse de 4 millions d'euros de la CVAE, parce que là, ça tient compte de ce qui s'est passé sur les deux dernières années, donc on a 4 millions de moins.

Donc il faut voir ce qui augmente, mais il faut voir aussi ce qui baisse et qui est lié à la conjoncture.

Et 10 millions d'euros, c'est à peu près ce qu'on met en plus sur l'aide sociale à l'enfance, notamment pour prendre en charge les enfants.

Donc d'un côté, on voit qu'on a une recette dynamique liée à la TVA, mais qui est tout de suite consommée par une compétence forte en matière d'aide sociale.

Donc il faut regarder des deux côtés : ce qui augmente en recettes et ce qui augmente en dépenses.

Après, on a des recettes exceptionnelles de droits de mutation.

Ça a été dit tout à l'heure, même au niveau de l'ADF, il y a cette réflexion-là, qui est de dire : comment on fait pour prendre en compte ces recettes exceptionnelles et constituer des réserves ?

Un peu comme on a la réserve climatique pour le vignoble, avoir une réserve contracyclique pour tenir compte d'une évolution à la baisse ou d'une chute, comme on l'a connu par le passé.

On a eu deux effondrements des DMTO dans un passé récent, donc il ne faut pas écarter cette hypothèse-là.

On sait qu'il va probablement y avoir un tassement, a priori.

Et puis, on a des engagements forts.

On a des recettes exceptionnelles, mais on a aussi des dépenses exceptionnelles, notamment pour le port de la Cotinière, qui est un de nos plus gros investissements.

Il va falloir sortir 27 millions d'euros en 2022, et encore 27 millions d'euros en 2023.

Donc je rebondis un peu sur ce que disait Lionel Pacaud tout à l'heure.

On a quand même cet objectif de désendettement.

Il faut tenir compte de ces recettes exceptionnelles pour se garder des marges de manœuvre.

Si on a un retournement de conjoncture, un effondrement des DMTO, la TVA qui se casse la figure, il faut qu'on ait une capacité à emprunter pour soutenir l'activité économique et l'emploi, comme on l'a fait en 2008 ou 2009, où on a explosé l'endettement pour soutenir l'activité et l'emploi.

Donc c'est vrai qu'une part de ces recettes exceptionnelles sert à continuer à se désendetter, tout en finançant des projets exceptionnels.

Au départ, la Cotinière, il était prévu de financer ça par l'emprunt.

Eh bien, le niveau exceptionnel des droits de mutation, ça permet de ne pas augmenter notre endettement et de baisser notre endettement.

Actuellement, le ratio d'endettement, il est satisfaisant, il est en-dessous de la moyenne.

Sauf qu'il suffit d'un effondrement des droits de mutation pour le faire exploser.

C'est ce qui s'est passé dans les Alpes-Maritimes.

Donc il faut être vigilants.

Un bon indicateur peut se casser la gueule très vite.

Il y a un autre indicateur qui est intéressant, c'est l'endettement par habitant.

Il est 30 % au-dessus de la moyenne par rapport à notre strate.

On est en bonne santé financière, mais il faut regarder sur le long terme et pas uniquement sur le budget qu'on est en train de monter.

Voilà quelques éléments que je voulais donner dès à présent, Mme la présidente, mais on pourra développer jeudi ou vendredi.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Girard.

En fait, j'apprécie cette vision sur le long terme que nous nous sommes fixée, et, grâce au travail de la première commission, cette prospective, cette anticipation, par rapport à un climat économique qui est incertain. Je rappelle à chacune et à chacun d'entre vous qu'à chaque fois qu'on crée une dépense nouvelle, il faut pouvoir être certains de la pérenniser sur le long terme.

Donc soyons prudents.

Et effectivement, je pense que la façon dont on a pu réagir aussi face à la crise sanitaire...

On doit être capables de pouvoir anticiper une nouvelle crise, qui, malheureusement, pourrait subvenir.

En tout cas, merci pour cette rigueur et cette vision très claire que vous avez des finances et qu'on partage évidemment tous.

Merci, M. Girard.

La parole est maintenant à M. Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui, on vous entend.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Très bien.

Je vous remercie.

Ma question s'adresse à M. le préfet.

Je souhaiterais profiter de l'ouverture la session et de sa présence habituelle pour l'interroger sur une question qui est très aiguë en ce moment, dans ce milieu ostréicole et dans les territoires ostréicoles.

M. le préfet, vous le savez, vous l'avez constaté rapidement après votre arrivée, nous sommes un territoire particulier, la Charente-Maritime dans son ensemble et notamment le littoral, non seulement parce que nous sommes un département maritime, mais parmi les départements maritimes, nous avons une particularité encore renforcée du fait du mode d'exploitation de l'ostréiculture, et notamment du fait de l'affinage en claire et de ce rapport assez original au territoire.

Alors, ça se traduit, vous avez eu à le traiter, par des questions de droit environnemental, par des questions relatives à l'urbanisme, par des questions relatives à l'occupation du domaine public.

Et évidemment, il y a aussi un pan droit du travail, qui a sa particularité.

En Charente-Maritime, l'ostréiculture a non seulement une fonction économique, évidemment, que tout le monde connaît, ne serait-ce que par la renommée des sites ostréicoles à travers la France et ailleurs.

Mais ça joue aussi un rôle important, quasiment d'amortisseur social, pour les saisonniers, pour les gens qui travaillent ponctuellement dans

l'ostréiculture et pour qui c'est une part de revenus annuels extrêmement importante.

Nous sommes confrontés, en ce moment, à une situation, dont je ne sais pas si elle est ubuesque ou pas ubuesque, si elle est due à une application un peu plus stricte de la réglementation ou à de l'excès de zèle.

Mais il y a une incompréhension sur un changement de braquet récent de la part de l'administration de l'État sur la façon de considérer les heures supplémentaires et les dérogations pour travailler certains jours, pendant la période des fêtes, qui, vous le savez, est une période qu'on n'a pas le droit de louper, ni d'un point de vue économique ni d'un point de vue social.

La profession a beaucoup donné ces dernières années.

Il y a eu la question des mortalités, il y a eu la question de la mise en place d'évolutions technologiques et de baisses de pénibilité.

Je pense notamment aux filières où ça ne se fait pas tout seul, l'adaptation aux exigences environnementales.

Et là, tout par un coup, alors qu'il y avait une pratique qui convenait à tout le monde, et sur une année où on a des journées importantes, dans le domaine de la saison ostréicole, qui tombent un dimanche...

On ne choisit pas le calendrier, c'est comme ça.

Le 26 tombe un dimanche, le lendemain du 1er janvier aussi.

Ce sont des moments de préparation très importants.

Il semble qu'il y ait une difficulté, d'abord d'égalité de traitement avec les autres régions en France, et ensuite sur les modalités pour que les entreprises obtiennent ces dérogations pour travailler le dimanche.

Ce n'est pas comme si on dérogeait au droit du travail de manière permanente et excessive.

C'est un moment essentiel dans l'année.

Donc, comme d'autres, j'ai été sensibiliser, j'ai pris la tâche du Comité régional conchylicole, où on m'indique qu'il y aurait une voie de règlement qui aurait été trouvée pour cette année.

Ma question est la suivante, M. le préfet : est-ce que vous pouvez nous rassurer tous sur le fait que cette année, les entreprises ostréicoles n'auront pas de difficulté à faire leur demande et à obtenir leur demande de dérogation pour travailler le dimanche ?

Notamment sur les modalités, et pour éviter que chacun ait à faire un courrier dans son coin, parce que les grosses boîtes le peuvent, les plus petites sont déjà la tête sous l'eau avec le simple fait de vouloir expédier dans les temps.

Et sur le long terme, M. le préfet, comment est-ce qu'on peut faire pour régler cette question et pour pas que ça revienne tous les ans ?

Parce que la Charente-Maritime et son ostréiculture ne demandent pas un traitement de faveur, ne demandent pas à ne pas respecter l'égalité devant la loi.

Mais sur l'adaptation, il faut qu'on soit tous un peu fins et un peu malins pour l'adapter à la réalité d'un territoire et réussir la saison.

Après les années Covid qu'on a vécues, nous comptons sur vous pour trouver la solution et pour faire en sorte que le zèle soit mis là où il doit être et que l'huile soit mise dans les rouages quand il le faut.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Autre chose, M. Vallet ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Non, je vous remercie, Mme la présidente.

Si M. le préfet pouvait nous régler ça, ça suffirait à mon bonheur.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-D'accord.

Je pense que M. le préfet, vous...

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Je vais répondre.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental, puis Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Maintenant ?

-Oui.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Allez, c'est parti.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Mme la présidente, mesdames, messieurs les conseillers départementaux, M. le sénateur, depuis quelques jours, les médias nationaux et locaux se font effectivement l'écho d'un certain nombre de demandes.

Et il se trouve, à la lecture de ces articles, que beaucoup de choses inexactes, pour être gentil, sont dites.

Je voudrais quand même être précis, parce que là, on parle de droit du travail.

S'agissant du travail du dimanche, les ostréiculteurs bénéficiaient jusqu'à présent d'une disposition de la convention collective nationale de la conchyliculture, qui prévoyait la possibilité d'une demande de dérogation collective auprès de l'Inspection du travail pour le travail du dimanche, et notamment pour la période, bien sûr, de forte activité de la fin de l'année.

Or, les partenaires sociaux de la conchyliculture ont adopté, en 2019, un avenant à la convention collective, étendu en mars 2021, qui ne mentionne plus cette possibilité de dérogation collective.

Par conséquent, les dispositions applicables sont désormais celles du Code rural et de la pêche maritime, qui prévoit que la demande de dérogation pour pouvoir travailler le dimanche doit être faite par chaque employeur.

Ainsi, ce n'est pas l'administration qui a supprimé cette possibilité, mais les acteurs de la conchyliculture eux-mêmes.

Il est quand même bon de le rappeler.

C'est un peu trop facile de s'en prendre aux services de l'État, qui sont le bouc émissaire tout désigné.

Les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Charente-Maritime, la DDETS, qui a remplacé DIRECCTE, au sein desquels se trouve l'Inspection du travail, sont bien conscients des difficultés que cette modification du droit applicable engendre pour les entreprises conchylicoles, en particulier pour les plus petites, qui ne disposent pas de personnel administratif.

Les services de la DDETS se sont donc organisés pour traiter au plus vite toutes les demandes de dérogation qui lui ont été transmises.

À ce jour, 100 demandes ont été reçues par la DDETS.

Elles ont toutes été traitées et ont toutes fait l'objet d'une autorisation de travailler les dimanches.

Les ostréiculteurs de Charente-Maritime qui le demandent peuvent donc travailler le dimanche, comme c'est le cas chaque année.

Il n'a jamais été envisagé de les en empêcher.

Au cas où certaines entreprises n'auraient pas pu faire leur demande à temps, je puis vous assurer que les services de la DDETS se sont organisés pour faire preuve de toute la compréhension et de la diligence nécessaires.

Je voudrais également faire un point précis, réglementaire, sur les durées de travail maximales hebdomadaires.

Vous le savez, cette durée est fixée par le Code du travail à 48 heures.

Des dérogations, sur autorisation du directeur régional de l'emploi et du travail, sont possibles en cas de circonstances exceptionnelles.

La convention nationale de la conchyliculture prévoit sur ce sujet un plafond maximal de 66 heures.

Le Comité régional de la conchyliculture de la Charente-Maritime, CRC, représentant officiel des ostréiculteurs du département, a demandé, pour l'ensemble des entreprises conchylicoles charentaises-maritimes, une dérogation à la durée de travail maximale à hauteur de 60 heures pour la semaine du 6 au 12 décembre et de 66 heures pour les deux semaines suivantes, donc celle qui commence aujourd'hui et la semaine prochaine. En la matière, la DDETS doit à la fois prendre en compte les intérêts légitimes des entreprises, mais aussi les conséquences de ces durées de travail importantes pour les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés.

Les années précédentes, les dérogations accordées aux ostréiculteurs de notre département étaient de 60 heures maximum.

En 2021, la DDETS, tenant compte du fait que les difficultés de recrutement structurelles du secteur sont aggravées par le contexte de l'emploi, sur le second semestre, a répondu favorablement à la demande du CRC et a accordé une dérogation pour que les salariés travaillent 60 heures sur la semaine passée, du 6 au 12, et 66 heures pour les deux semaines suivantes.

Cette dérogation est la plus importante accordée en France.

Seule la région Bretagne a également accordé une dérogation à 66 heures.

En Normandie et dans les Pays de la Loire, la dérogation est de 60 heures maximum par semaine.

Alors, je remercie M. le sénateur de m'avoir posé la question, parce qu'elle me permet de mettre les choses au point après toutes les contre-vérités qui ont pu être relayées par la presse.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. le préfet.

Je pense que la réponse est bien claire.

Je vais passer la parole à M. Bertaud Christophe.

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, chers collègues, une question un peu simple, après ce sujet important que sont les ostréiculteurs.

Je me fais juste le relai de l'association Les Utilisateurs 17.

Vous voyez bien, entre binômes...

C'est une question que vous posait Mme Fleuret-Pagnoux, et entre binômes, la transmission se fait très bien.

Chers collègues, vous avez tous reçu ce courrier des Utilisateurs 17, qui, depuis 29 ans, demandent un tarif préférentiel pour le péage du pont de l'île de Ré, et notamment pour la saison d'hiver.

Donc savoir si on pouvait étudier un tarif préférentiel, notamment un demi-tarif à peu près autour de 4 euros, puisque, avec la communauté d'agglomération, nous partageons avec l'île de Ré le même bassin de vie, la même communauté d'emploi, et puis, j'irai même un peu plus loin, la même communauté politique, puisque vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y aura les législatives l'année prochaine.

Certains d'entre vous seront peut-être occupés à ce moment-là.

Et la première circonscription de La Rochelle, c'est un territoire partagé entre l'île de Ré et La Rochelle.

Et aujourd'hui, une candidature rétaise pourrait aller sur le territoire rochelais sans payer le péage du pont, tandis qu'un candidat rochelais devrait payer à chaque fois au moins 8 euros, aujourd'hui, pour pouvoir passer de l'autre côté pour faire campagne.

Oui, mais le compte de campagne est l'équité du candidat, puisque, d'un autre côté, la candidature rétaise n'aurait pas ça à mettre sur ses comptes de campagne.

Bref, trêve de plaisanteries, la question se posait, bien sûr, sur une tarification en basse saison un peu plus basse pour le pont de l'île de Ré.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-En vélo, c'est gratuit.

Je vais tout de suite, pour faire une transition, passer la parole à Mme Catherine Desprez.

Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, merci, Mme la présidente.

Juste pour répondre à cette dernière intervention.

Nous allons constituer un groupe de travail, avec des élus de l'île de Ré et des élus du Département, bien sûr, pour étudier l'ensemble des tarifs du pont de l'île de Ré, parce qu'il y a un nombre énorme de tarifs selon les catégories, et également pour voir s'il est opportun d'avoir un tarif de basse saison supplémentaire par rapport aux tarifs existants.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Alors, dans l'ordre, je vais passer la parole à Michel Doublet.

Alors, peut-être Christophe Cabri, puis Caroline Aloé, Stéphane Villain, Françoise de Roffignac, Marie-Christine Bureau, et nous terminerons par M. Jean-Pierre Servant.

Christophe.

Christophe Cabri, vice-président du Conseil départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général, chers collègues, bâches incendies, DECI, acte II en session.

La dernière fois que nous nous étions vus, M. le préfet, vous aviez parlé de pis-aller.

Le pis-aller, c'est un moyen auquel on a recours faute de mieux.

Il se trouve que...

Je vous remercie, je suis un garçon poli, de nous avoir reçus à la préfecture, avec Stéphane Villain, avec le colonel Jouanne, pour faire le point.

Je dois vous dire qu'en repartant, j'étais un petit peu déçu, puisque vous avez évoqué le règlement national, mais ce règlement national, repris par le règlement départemental, ne nous permet pas beaucoup d'avancer.

Depuis, j'ai pris quelques contacts avec d'autres communautés de communes, et effectivement, on s'aperçoit qu'on est tous dans la même difficulté.

Aujourd'hui, ça concerne un peu plus de 300 communes sur les 463.

La communauté de communes de Haute Saintonge, c'est celle que je connais le mieux.

On est toujours sur 2 500 bâches à 10 000 euros, 25 millions d'euros.

Je crois que Caroline a prévu de dire un mot après pour la communauté de communes de Vals de Saintonge, 110 communes, à peu près 2 500 bâches également, 25 millions d'euros, ça fait 50 millions.

Ce n'est pas satisfaisant.

On ne peut pas rester sur ces choses-là.

Je vous avais apporté, peut-être que vous l'avez vu à la suite de notre entretien, les réponses qui m'avaient été faites par 124 communes sur 129 de la communauté de communes de Haute Saintonge.

Une quarantaine n'avait rien à signaler, ça veut dire qu'il n'y avait pas eu d'incendies, et tant mieux.

54 avaient répondu que les interventions avaient été faites par des camions-citernes.

13 par des poteaux incendie.

12 par des étangs ou des points d'eau naturels.

Et 5 par des citernes enterrées ou des bâches qui avaient été installées.
Donc CQFD.

Je crois qu'il faut vraiment qu'on continue à travailler sur ce sujet-là, mais rapidement.

On a des dizaines de permis de construire à qui on doit donner des réponses négatives.

Je sais que peut-être que vous me répondrez que les pétitionnaires peuvent installer une bâche à incendie dans leur jardin, mais ça ne se passe pas dans la réalité comme ça.

Simplement...

Je ne vais pas parler bien longtemps, mais pour conclure...

Nombre d'habitants à La Rochelle au kilomètre carré, je crois que c'est environ 3 000.

Nombre d'habitants à La Genétouze au sud de la Charente-Maritime, c'est 6 habitants par kilomètre carré.

On ne peut pas demander à La Genétouze d'avoir la même défense à incendie qu'à La Rochelle.

Je me permets de conclure sur ces mots-là.

J'espère qu'on aura, peut-être dans la journée, des dérogations.

Si on pouvait avoir une dérogation concernant les bâches à incendie, ça me ravirait.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

M. le préfet, vous souhaitez intervenir dès maintenant ?

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Oui, je peux répondre, si vous voulez.

Sauf si d'autres élus souhaitent...

Je répondrai à la fin.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Aloé voulait intervenir sur le même sujet.

Et Stéphane.

Voilà.

Caroline ?

Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui.

Juste, M. le préfet, pour vous faire part des mécontentements et des inquiétudes des maires de Vals de Saintonge.

Je parle au nom de mon collègue qui n'est pas là aujourd'hui, M. Jean-Claude Godineau, président de la CDC, et qui, bien sûr, est plus à même que moi d'avoir une vision globale des choses.

Mais je suis, moi, interpellée par des élus, des maires, notamment quand il faut placer des bâches pas très loin de monuments historiques.

On peut, des fois, s'interroger de la réponse des architectes des bâtiments de France.

C'est très compliqué et ça crée un sentiment d'injustice de la part des communes rurales qui ont souvent des petits budgets et qui n'ont pas les moyens de répondre à l'ampleur de la tâche.

Je sais bien qu'effectivement, la Charente-Maritime a peut-être pris du retard en la matière, mais je pense qu'il faudrait, peut-être, revoir les exigences demandées.

Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, M. le préfet, M. le secrétaire général, Mme la présidente, tout simplement de revenir sur ce qui a été dit à la fois par Christophe et Caroline.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un vrai questionnement de la part des territoires.

Il va falloir trouver un compromis parce que ça devient indispensable pour qu'on puisse, je dirais, bien vivre dans nos communes.

Et c'est vrai que sur le Vals de Saintonge comme la Haute Saintonge, mais aussi sur l'île d'Oléron, j'en parlais avec Christophe Sueur, en fait, vous avez le même problème.

Il faut absolument que l'on se rencontre, encore une fois, peut-être en élargissant un peu les personnes qui vont venir vous voir, M. le préfet, si vous le voulez bien.

Je sais qu'il y a des travaux qui se font, actuellement, au plus haut niveau, que ce soit par nos sénateurs et nos députés.

Il faudra y adjoindre, dans cette réunion, bien sûr, les présidents d'EPCI qui sont confrontés, aussi, à cette problématique, et puis aussi, bien sûr, le président de l'Association des maires de Charente-Maritime, Michel Doublet, qui est à côté de moi, sans oublier, bien sûr, le colonel Jouanne, dès janvier, dès qu'on va pouvoir trouver une solution d'une rencontre tous ensemble.

J'aimerais, très rapidement, puisque j'ai la parole, concernant le SDIS, dire qu'aujourd'hui, le SDIS n'est pas en reste.

Il fait un gros travail de formation au niveau des plus jeunes.

Et les JSP, que ce soit au niveau du Département, que ce soit les cadets dans les collèges, que ce soit les juniors dans les lycées, le SDIS ne reste pas les bras ballants.

Le colonel Jouanne et toute son équipe font un énorme boulot sur ce sujet.

C'est vrai, et tu l'as dit, Brigitte, c'est aujourd'hui un souci.

On voit bien qu'il y a de moins en moins de bénévoles.

Mais à nous de faire en sorte, dans nos communes, d'intégrer ce que l'on essaie de faire ici ou là.

Les communes jouent déjà le jeu, mais il faut aller encore plus loin, d'intégrer les pompiers volontaires pour qu'on puisse élargir les rangs de nos pompiers.

Et puis, simplement de dire, au final...

Je suis très fier d'être président du SDIS parce que je vois que les actions qui sont menées au niveau du SDIS, notamment sur la vaccination mobile, vous en parliez tout à l'heure Mme la présidente, que vous vous êtes fait vacciner à Châtelailon, qui est une belle commune.

Avec nos amis de la préfecture, parce que ça, c'est un travail, M. le préfet.

Vous voyez qu'on est capables de travailler ensemble sur, notamment, la vaccination mobile.

Nous sommes allés hier chez Jean-Pierre Servant, il y a eu 250 injections qui ont été faites de gens qui sont venus comme ça de façon spontanée.

Bravo, là encore, au SDIS, bravo à la préfecture, à l'UMPS, à la Croix-Rouge et, enfin, à la Protection civile qui se donnent le relais pour pouvoir accueillir toutes ces personnes qui viennent comme ça pour se faire vacciner.

Donc c'est une très bonne chose.

Donc oui, fier d'être président du SDIS.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

M. le préfet, vous interviendrez peut-être à la suite des interventions. Caroline Aloé, vous avez demandé la parole concernant les collèges, me semble-t-il.

Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, merci Mme la présidente.

Je voulais apporter des précisions à Fabrice Barusseau concernant la restauration scolaire et les circuits courts.

Juste dire que la plateforme agrilocal17 est entrée en fonctionnement seulement au mois d'octobre.

Donc les restaurations des collèges n'y ont accès que depuis ce moment-là.

Qu'il faut que les producteurs s'inscrivent, et donc que les filières se mettent en place pour répondre aux attentes des chefs cuisiniers.

Que le Département incite les gestionnaires et les chefs cuisiniers à commander par le biais de cette plateforme puisqu'une subvention de 25 % sera donnée du montant des factures lors des achats par cette plateforme. Donc le Département incite l'utilisation et le recours aux circuits courts, mais ça se met en place doucement.

Et d'autre part, afin de voir quelle est la part de l'utilisation des produits locaux et des produits bio, nous avons demandé aux gestionnaires de mettre deux lignes différentes dans leur budget au niveau du service de restauration.

Et concernant, par ailleurs, les travaux et la transition énergétique, le plan qui est mis en place, la dotation de 50 millions d'euros, elle se fera sur 2022-2027.

Donc on a une véritable volonté de mettre à niveau, on va dire, les collèges.

Et nous faisons déjà beaucoup.

C'est quand même 15 millions d'euros par an que nous investissons dans les collèges pour les maintenir à un niveau d'équipements et permettre l'accueil dans des bonnes conditions pour nos jeunes collégiens et la communauté éducative.

Voilà, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Aloé.

M. Doublet est de retour parmi nous.

Michel, vous avez demandé la parole.

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

-Tu croyais que je n'allais pas revenir ?

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mais si !

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

-M. le préfet, Mme la présidente, M. le secrétaire général, mes chers collègues.

Je voudrais attirer l'attention du représentant de l'État sur une situation qui ne concerne pas uniquement la Charente-Maritime, ni la France, mais toute l'Europe.

C'est l'augmentation considérable qu'on va subir dans les semaines qui viennent au point de vue de l'électricité puisqu'on parle de hausses jusqu'à 80 %.

Je vais vous donner un exemple, M. le préfet, c'est la RESE que j'ai le plaisir et l'honneur de présider.

En 2020, nous avons payé 3 millions d'électricité.

Nous sommes le plus gros consommateur charentais-maritime.

Et là, les chiffres qu'on nous a annoncés lors du congrès, l'assemblée générale, c'est 5 millions d'euros.

Et ces chiffres-là concernent également les collectivités.

Les communes, les communautés de communes, le CDA.

Tous les privés, toutes les entreprises vont subir cette hausse, et ça dans toute la France et dans toute l'Europe puisque c'est une décision de 1995 où il a été décidé d'ouvrir la distribution d'électricité à la concurrence.

Et avec l'augmentation considérable du gaz qui vient de Russie, on va se retrouver dans des situations épouvantables, M. le préfet.
Donc on m'a demandé de faire remonter auprès des parlementaires, c'est l'Association des maires, bien sûr, qui nous a sollicités.
Mais les parlementaires et les autorités préfectorales, les présidents de Conseils généraux et régionaux.

C'est une situation qui est plus qu'inquiétante.

Plus qu'inquiétante.

Je vois cette année, le résultat de la RESE, c'est la première fois...
Je suis président depuis 25 ans de cette maison, heureusement qu'on avait quelques fonds de réserve, je parle sous le contrôle de mes deux collègues, Christophe Sueur et Fabrice Barusseau, nous avons un peu de réserves, mais ça va fondre au soleil à une vitesse grand V.

Donc inquiets pour l'avenir.

Nous n'allons pas augmenter, en 2022, le prix de l'eau puisque Eau17 a décidé de baisser le prix de l'eau afin que la RESE puisse augmenter et que pour le consommateur, ça soit la même facture.

Mais la situation est très, très préoccupante.

Et puis je rajouterai simplement, sur un autre chapitre, mais très rapidement, ce qui a été évoqué par un certain nombre de collègues, et principalement par le président du SDIS, sur ces bâches d'incendie qu'on met dans le paysage charentais-maritime comme dans tous les paysages de France.

Je trouve que cette situation n'est pas raisonnable et qu'il faut qu'on trouve des solutions beaucoup plus intelligentes et qu'on supprime ces implantations de bâches, d'abord qui coûtent une fortune, et en plus qui n'ont pas une durée de vie extrêmement longue.

On n'en sait absolument rien, mais d'après les fournisseurs, c'est entre 7 et 10 ans.

Il faudrait tout recommencer.

Je ne sais pas si à ce moment-là, on aura des aides du Département et des APCR, mais la situation...

Il faut qu'on trouve avec les partenaires des solutions, comme l'a proposé Stéphane il y a quelques instants.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Doublet.

Stéphane Villain à nouveau.

Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, simplement parce que je vais répondre à, tout à l'heure, une interrogation de Jean-Marc et puis aussi de Fabrice concernant la mobilité douce.

C'est vrai qu'aujourd'hui, on ne travaille pas seuls dans notre coin.

On travaille avec, notamment, Antoine Rachmuhl, le Comité départemental de vélo, Tous à vélo.

On avait eu l'occasion de se rencontrer lors du Tour de France.

Et puis on a défini ensemble une stratégie pour les années à venir.

Et c'est vrai que la politique vélo, c'est une politique que l'on doit mener sur nos territoires.

Pour répondre à Fabrice, c'est vrai qu'aujourd'hui, le tourisme à vélo est en pleine expansion puisqu'on le voit bien, notamment sur la Vélodyssée qui va de Roscoff à Hendaye et qui passe sur 150 km chez nous, il y a eu 3 millions d'utilisateurs.

3 millions d'utilisateurs !

Mais c'est pas forcément que des touristes.

Ce sont des gens qui dans...

Je dirais du déplacement de tous les jours.

Ce sont des gens pour aller au travail qui l'utilisent.

Ce sont des enfants pour aller à l'école.

En faisant ces aménagements, on répond aussi à une attente, véritablement, de pistes vélo vertes et surtout sécurisées. On a cinq grandes véloroutes. Alors la Vélodyssée, la Vélo Francette, la Scandibérique, la Flow Vélo et puis la...

Il m'en manque une...

La Canal des 2 Mers.

Voilà ces 5 grandes véloroutes.

Mais il y a bien sûr aussi beaucoup de boucles de raccordement. Et comment ça fonctionne ?

Ça fonctionne comme ça.

Quand il est question des grands itinéraires, le Département finance à 70 % et les collectivités, EPCI en l'occurrence, à 30 %.

Et quand il est question de boucles de raccordement, c'est-à-dire à la volonté même des élus de territoire qui sont en fait les présidents d'EPCI, on fait l'inverse.

C'est 30 % pour le Département et 70 % pour l'EPCI.

Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait une volonté collective de continuer à aménager nos territoires en matière de routes et vélo voies vertes. Je pense que le Département...

Là, je vais saluer deux personnes.

Comment ?

Catherine Desprez aussi, oui, bien sûr, qui travaille avec nous sur ce sujet, et avec Jean-Christophe Lebreton, avec Géraldine Brives Poussin. Tous ces gens-là qui sont concernés au quotidien et les élus, que ce soit, comme vous venez de le dire, Mme la présidente, Catherine Desprez et toute sa commission et puis aussi nous concernant, les aménagements plutôt de vocation touristique.

Il faut continuer à faire en sorte que ces 4 500 km de pistes cyclables dans le département, ce qui est quand même considérable, soient, j'espère, encore plus nombreux dans les années futures.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Desprez en réaction, puis Christophe Bertaud.

Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.

-Juste pour confirmer, compléter ce que vient de dire Stéphane.

Il y a une étude qui est lancée dont on aura les résultats courant d'année prochaine sur le vélo du quotidien.

Donc c'est un sujet qui nous interpelle en complément du vélo loisir.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui, donc, vendredi, je vous proposerai de constituer un groupe de travail sur ces questions de mobilité.

M. Bertaud.

Christophe Bertaud, conseiller départemental.

-Oui, merci Mme la présidente.

Je voulais juste rebondir, répondre à Mme Aloé, vous faire même une proposition par rapport aux circuits courts dans les collèges.

J'ai la chance de siéger dans trois collèges et je m'aperçois que quand on parle au principal ou au gestionnaire, c'est assez difficile de revoir leurs habitudes, également avec leurs commandes, et je me suis aperçu que quand on porte la question au conseil d'administration, devant les professeurs et devant les élèves, le discours peut changer.

Pour preuve, un collège qui commandait 0 % sur la plateforme agrilocal, devant un peu mon insistance, ça a été repris par les professeurs, également par les élèves, et donc du coup, la question avait été étudiée.

Donc quand vous dites "Inciter par le Département", j'inviterais même plutôt le Département à s'inviter, à un moment donné, lors des conseils d'administration pour faire une présentation devant également le conseil d'administration élargi du collège.

Ce qui permettrait à tous les acteurs membres de ce conseil d'administration, à savoir les professeurs, les élèves et d'autres membres, d'avoir pleinement conscience qu'il existe des possibilités pour commander via la plateforme agrilocal et en circuits courts et bio. Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-C'est une bonne suggestion.

Caroline ?

Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.

-Mme la présidente, chers collègues, sachez que le Département a envoyé un courrier à tous les gestionnaires et principaux pour leur expliquer la démarche.

Et de toute façon, nous ferons encore plus de publicité.

Mais les établissements n'auront pas le choix que de passer aux circuits courts puisque la loi EGalim l'impose à compter du 1er janvier 2022.

Donc c'est pour ça que nous leur avons demandé d'indiquer deux lignes dans leurs deux lignes budgétaires pour voir s'ils respectent ou pas la démarche.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Très bien.

C'est une bonne disposition, mais je vous propose peut-être, je suggère que chaque conseiller départemental ait une espèce de document à présenter aux conseils d'administration des collèges.

On va mettre tout ça en œuvre.

Merci beaucoup.

Françoise de Roffignac.

Non, pardon, M. Pacaud.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-Oui, c'était sur le même sujet.

On a d'autres problèmes.

Moi, la proposition que je ferais, c'est qu'il y ait une année de transition pour des collèges qui travaillent déjà en bio.

Mais la plateforme, vous l'avez dit, elle vient de se lancer.

Elle est peut-être pas encore tout à fait prête pour absorber tous les collèges et on a un certain nombre de collèges qui font du bio et qui ne trouvent pas encore suffisamment de produits sur la plateforme.

Ils trouvent ça très bien.

J'ai une gestionnaire qui trouve ça très, très bien, mais qui demande juste une année de transition au moins sur la partie bio qu'elle travaille déjà avec une autre plateforme.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci.

Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Juste une petite information par rapport à la plateforme agrilocal.

Nous avons fait le choix, il y a un an et demi, de pouvoir avoir une personne dédiée à cette plateforme, agrilocal, qui est Florence Brosselin, qui est la correspondante pour tous les gestionnaires et cuisiniers et qui se met à disposition, qui est allée dans un certain nombre d'EPCI pour faire la présentation.

Et je pense que ce moyen humain que nous pensions indispensable est vraiment à utiliser le plus largement possible, sachant que de l'autre côté, au niveau de la Chambre de l'agriculture, il y a aussi une personne qui gère la relation avec les producteurs.

Et j'entends qu'il y a éventuellement des producteurs bio qui ne sont pas sur la plateforme, donc il faut les mettre en relation.

Et je pense que pour ça, Gilles veut peut-être ajouter quelque chose.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-C'est bien pensé.

Donc, Gilles ?

Gilles Gay, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Effectivement, on parle beaucoup de tous ces programmes alimentaires.

Pour vous dire, je ne veux pas redire ce que vous venez de dire tous.

Il faut qu'on accélère le processus.

Mais nous allons être vite devant un problème.

Il faut reconnaître qu'il n'y a pas assez de bio, il n'y a pas assez de local pour toutes les consommations qu'on va avoir demain.

C'est dans nos collèges, c'est aussi nous en tant qu'élus des communes dans nos écoles et dans toutes les autres collectivités.

Donc il faut rapidement que la troisième commission réfléchisse.

Et quand je dis ça, il faut qu'on mette à disposition des producteurs les moyens de produire.

Car autrement, nous allons faire quoi ?

Nous allons faire venir du bio que je dirais industriel qui a fait 1 000 ou 1 500 km ?

C'est pas la solution.

Il faut qu'on réfléchisse local.

Donc à notre troisième commission, il nous faut tout de suite une politique de l'eau.

Puisqu'il n'est pas concevable que les maraîchers qui vont semer des graines au printemps, qui vont avoir vu l'eau tout l'hiver passer dans leur terrain, dès l'été n'aient plus d'eau pour arroser leurs légumes.

C'est un problème de production.

Donc tout de suite, réfléchissons à ces problèmes.

Il y a aussi le problème de la main-d'œuvre.

Le maraîchage, c'est difficile, ça demande de la main-d'œuvre.

Aujourd'hui, il est très difficile de trouver des bras pour faire ces métiers qui sont pas toujours faciles.

Donc les réflexions, elles sont là.

Bien sûr qu'il faut mettre en avant ces programmes, mais il faudrait aussi assurer la production.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Donc on va pouvoir peut-être compter sur la jeunesse, aussi, active.

Ce qu'il fallait démontrer est démontré.

Françoise, en réponse ?

Françoise de Roffignac, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, nous nous sommes peu concertés en amont.

Effectivement, la question de l'eau est une question absolument cruciale, et en particulier la question du stockage de l'eau, quel que soit le moyen qui ait pu être utilisé, pour qu'on puisse avoir cette disposition au moment où on en a besoin.

Et Mme la présidente, vous êtes intervenue auprès d'Eau17 la semaine dernière pour, sur ce sujet-là, exprimer un petit peu la position du Département sur cette coordination nécessaire à toutes les politiques de l'eau qui peuvent être menées.

On a la chance, au niveau de la solidarité sur le département, d'avoir Eau17 pour tout ce qui est eau potable et assainissement, pour lequel un travail important est fait depuis très longtemps.

Et cet accompagnement, à la fois sur les programmes ressources dont on a été tous, enfin un certain nombre d'entre nous, cosignataires à Cherves-Richemont il y a quelques jours.

Au niveau de l'accompagnement sur tout ce qui est programme EVA de plantation des haies, et là je pense en particulier à mon collègue Fabrice Barusseau qui sait bien de quoi il retourne puisqu'avec plus de

50 km de haies qui vont être plantées cette année pour essayer de retenir l'eau, on arrive à des situations où certaines collectivités n'arrivent pas à s'approvisionner en plants puisque là aussi, on est dans une réflexion, comme pour les produits locaux, qui s'inscrit dans la durée. Les plants, quand on les utilise et qu'ils ont 3 ans, si on n'a pas anticipé depuis 3 ans cette montée en puissance, on ne peut pas répondre à la demande.

Donc on est dans une problématique qui est globale et vous avez souligné tout à l'heure qu'effectivement, notre troisième commission était à l'œuvre sur ces sujets.

Je vous rappelle que dans cette troisième commission, on a à la fois l'eau, l'agriculture, l'environnement, l'appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, mais aussi la prévention des inondations, la mer, le littoral, et on ne peut pas aller les uns sans les autres.

La question a été posée tout à l'heure par Jean-Marc Soubeste qui soulignait l'importance de pouvoir accélérer dans ce processus.

L'accélération, je pense qu'on en est tous conscients, on a tous envie, mais il faut pas qu'accélérer, ce soit un virage à 180 degrés et qui soit simplement emblématique et qui ne soit pas dans une réflexion.

Je disais il y a quelques instants qu'il faut qu'on soit dans cette réflexion à long terme.

On est tous devant une question complexe qui a un certain nombre de leviers.

On a parlé tout à l'heure de l'urbanisme, on a parlé de la démographie, on a parlé du tourisme, de tous les enjeux économiques qu'on peut avoir, on a parlé de l'agriculture, on a parlé du stockage qui peut être à la fois dans nos zones humides, dans nos marais, mais aussi, ne nous interdisons pas de faire du stockage dans des réserves de substitution si on en a la possibilité.

On a des projets de territoires qui sont là, ce qu'on appelle les PTGE.

On a des réflexions citoyennes qui se font sur les différents bassins.

On a des gemapiens qui sont là au niveau des collectivités pour pouvoir faire avancer les choses, mais il faut vraiment qu'on soit dans ce dialogue que tu appelais de tes vœux tout à l'heure, Jean-Marc, mais je pense qu'on appelle tous de nos vœux ce dialogue parce que tout seuls, on ne peut pas y arriver.

Et je pense que si on est dans la réflexion tous ensemble d'une meilleure appropriation de l'utilisation de l'eau à tous les niveaux, et au niveau de l'agence de l'eau, on est dans cet accompagnement de vouloir inciter chacun à prendre conscience de la problématique devant laquelle on est.

Au niveau de l'Unima, on est sur la même réflexion par rapport aux marais, sur la gestion des marais.

Au niveau de l'EPTB Charente avec Jean-Claude Godineau pour Charente 2050, on se pose ces questions transverses entre Charente et Charente-Maritime par rapport au fleuve Charente, sur les solidarités amont-aval.

Au niveau du parc naturel marin, avec Jean Prou, on est sur cette question aussi de l'eau qui arrive à la mer.

Au niveau du SMIDDEST, par rapport aux zones humides sur l'estuaire de la Gironde, on est aussi dans cette question.

Donc tous ensemble, comme vous l'avez appelé de vos vœux et comme vous m'en avez confié la mission, Mme la présidente, nous serons vigilants à traiter ces questions de l'eau pour que ça soit une question globale et non pas une question individuelle chacun à son niveau.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

On a bien tous conscience que c'est chacun à notre niveau que nous devons préserver cette ressource indispensable.

Je rappelle que depuis l'année dernière, il y a une cotation en bourse à la bourse de Chicago d'une firme qui produit de l'eau.

Donc l'accès à l'eau va devenir une question cruciale.

J'ai M. Ferchaud qui a demandé la parole sur ce sujet, j'imagine.

Puis Stéphane Villain.

Mais j'ajouterai simplement qu'il faut absolument aussi qu'on travaille collectivement au niveau de nos communes sur la non-imperméabilisation des sols, la préservation de la ressource et avoir une véritable politique incitative en matière de qualité et de quantité de l'eau.

Monsieur Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Je suis heureux d'entendre qu'il y a une réflexion de la politique départementale concernant la production et en particulier bio.

C'est une bonne nouvelle.

Première chose.

Deuxième chose, concernant la question de l'eau, j'entends avec plaisir qu'il faut privilégier l'utilisation de l'eau pour les cultures maraîchères.

C'est une très bonne nouvelle.

Je l'entends.

Je la souligne.

C'est également intéressant de le rappeler.

Troisième chose, le Département produit...

Quand on parle de "+ de 17 dans nos assiettes", on en a parlé encore l'autre jour avec Françoise, n'oublions pas que nous sommes aussi un département maritime et que dans l'assiette, il y a aussi des produits de la mer.

Voilà.

N'oublions pas ça.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Exactement.

M. Villain sur le même sujet.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'événementiel.

-Oui, sur le même sujet et je rebondis sur ce que disait Françoise.

C'est vrai qu'aujourd'hui, on est un département très touristique, puisqu'un des premiers en France.

Je pense qu'il serait intéressant qu'avec nos amis de la Fédération d'hôteliers de plein air, avec l'UMIH, avec les différents partenaires, Françoise, on puisse être intégrés dans des groupes de travail, parce que je sais que le Var et l'Hérault se font cette réflexion aussi.

Nous sommes nous aussi sur le podium des destinations.

Il va peut-être falloir qu'à un moment donné, on prenne tâche auprès de ces problématiques avec toi.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Pour terminer, Marie-Christine Bureau.

On va peut-être...

Marie-Christine Bureau, puis M. Servant.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

Mme la présidente, M. le préfet, M. le secrétaire général de la préfecture, mes chers collègues.

Je souhaitais intervenir au niveau de la politique de l'enfance dont vous avez fait une de vos priorités et je me réjouis que cette priorité se traduise déjà dans les chiffres au niveau du budget.

Comme vous l'avez rappelé, la pandémie a mis à jour un certain nombre de disparités dans les domaines de l'enfance et notamment dans le traitement des personnels engagés auprès des enfants.

Et il est de notre devoir de les accompagner.

Pour répondre à ma collègue Brigitte Desveaux, je voudrais dire qu'effectivement, j'ai été sensible à la manifestation qui a eu lieu le 7 décembre devant le Conseil départemental, en parallèle de la manifestation nationale.

Des délégués de cette manifestation ont été reçus par Loïc Girard et par le directeur des services.

Et dans un souci de transparence, j'aimerais rappeler à mes collègues quelques éléments qui concernent ces revendications et la position du Département en ce qui concerne leur lecture.

Les points essentiels concernaient la reconnaissance professionnelle, la revalorisation des défraiements des intérêts de l'enfant confié et la revalorisation des rémunérations.

En ce qui concerne la reconnaissance professionnelle, le guide professionnel des assistants familiaux départementaux précise :

"L'assistant familial fait partie de l'équipe pluridisciplinaire qui prend en charge l'enfant.

Il contribue à la réflexion, à l'analyse de la situation des enfants qu'il accueille et participe aux réunions, bilans d'évolution organisés par le service."

Ce point est travaillé depuis de nombreuses années avec les délégués adjoints de l'Aide sociale à l'enfance, mais reste d'actualité.

Et la question de la reconnaissance des assistants familiaux est régulièrement évoquée en groupe technique.

En effet, il peut y avoir une disparité en fonction des délégations territoriales et nous mettrons tout en œuvre pour qu'il y ait une homogénéisation des traitements.

Certains points relèvent de l'intégration des assistants familiaux dans l'équipe de l'ASE.

Et je rappellerai que les PPE ont été élaborés en priorité pour les enfants en établissement.

Pour les enfants chez les assistants familiaux, les PPE sont en cours d'élaboration.

Pour ce qui concerne le dossier unique des agents, le dossier agrément et le dossier agent...

Ces dossiers ne peuvent pas être regroupés.

Le syndicat Force ouvrière a indiqué que plusieurs dossiers pouvaient être constitués concernant un même assistant familial.

Je voudrais dire qu'une nouvelle procédure a été élaborée et présentée en janvier aux représentants syndicaux avec un accueil favorable de leur part.

Un autre point concerne le respect des droits de l'assistant familial.

Les assistants familiaux ne veulent plus être tributaires de décisions contradictoires prises par les divers services du Département.

Un travail d'harmonisation a été mené pour les accueils en urgence en dépassement de la capacité agréée et la mission d'appui concernant l'organisation des antennes agrément préconise la création d'un service spécialisé pour l'agrément des assistants familiaux pour prendre en compte les spécificités métiers.

En ce qui concerne la demande d'entretien annuel d'évaluation...

Une demande d'entretien annuel pour les assistants familiaux a été formulée.

Je rappellerai que les assistants familiaux n'appartiennent pas à un corps, cadre d'emploi ou emploi de la fonction publique territoriale doté d'un statut particulier.

Ils ne sont pas soumis à un entretien d'évaluation professionnelle.

Aussi, ils ne sont pas concernés par cette évaluation.

En conclusion, le Département a la possibilité de faire un bilan annuel qui peut être réalisé par le référent professionnel.

Un entretien tous les deux ans et une mise en place de ces entretiens de fin d'accueil sont réalisés.

Ces entretiens seront menés par la psychologue dont le poste va être créé et notamment, pourront être définis des souhaits d'accueil et d'évolution professionnelle.

Autant d'avancées que je tiens à préciser à mes collègues qui, peut-être, ne sont pas au courant de toutes ces décisions et notamment pour les nouveaux élus.

Un autre point important concerne le respect de la présomption d'innocence.

Une demande du maintien de salaire perçu préalablement à la suspension de l'agrément dans le cadre de la présomption d'innocence, à savoir le temps de la procédure judiciaire, a été demandée.

Je voudrais dire que le Département de la Charente-Maritime a appliqué un minimum réglementaire, qu'il applique cette indemnité qui est de 50 fois le SMIC mensuel.

Il s'agit d'un montant minimum qui peut être augmenté via une délibération.

Pour information, il n'y a pas de plafond défini.

Actuellement, la fonction d'accueil est maintenue et il est acté de créer une indemnité forfaitaire de suspension de 70 heures de SMIC mensuel qui sera versée en plus de la fonction globale d'accueil pendant la durée de suspension et ce, jusqu'à la décision de la CCPD.

En ce qui concerne le versement des majorations de salaire...

Il a été demandé un respect des engagements de l'administration quant au paiement automatique de ces majorations de salaire.

Il y aura un soutien des assistants familiaux pour recruter une deuxième psychologue et une création de poste sera effectuée...

Et qui a d'ailleurs été effectuée à la session de mars 2021.

Je crois.

En ce qui concerne l'élargissement de l'offre d'accueil...

Une demande de mise en place d'accueil spécifique pour des jeunes à situation complexe ne relevant pas de l'accueil familial a été précisée et demandée.

Je veux dire que le Département est très sensible à ces situations et que nous avons fait un certain nombre de propositions et qu'il y en a encore mentionnées dans le budget.

Ainsi, 29 mineurs ou jeunes majeurs sont accompagnés par la société Tandem Educadis.

Le Département a aussi lancé un appel à projets permettant la création de La Parenthèse, une structure accueillant 12 mineurs bénéficiant d'une orientation en institut médico-éducatif durant les week-ends et les vacances scolaires.

La collectivité a aussi acté une extension dudit accompagnement par le service placement familial spécialisé de l'ADEI.

De même, un appel à projets a été lancé pour la création d'une structure d'internat pour 24 adolescents.

Donc autant de projets qui sont très significatifs.

En ce qui concerne la revalorisation des défraiements dans l'intérêt de l'enfant confié...

Sont versés mensuellement avec le salaire de l'assistant familial, pour chaque enfant, une allocation d'habillement, une allocation d'argent de poche.

De plus, le Département de la Charente-Maritime a mis en place l'allocation d'activités.

Parmi les dépenses non prises en compte sur lesquelles des avancées peuvent être validées, le permis de conduire pour lequel le Département s'engage à financer tout ou partie du permis de conduire des jeunes confiés à l'ASE.

Un engagement dans ce sens sera pris dans l'année 2022.

En ce qui concerne le renouvellement de la literie, une allocation d'activités prévoit le remboursement des frais de premier accueil dans la limite de 350 euros.

Je voudrais aussi signaler, en ce qui concerne les indemnités d'entretien qui sont actuellement à 18 euros...

Non, pardon.

La demande est de 18,40 euros par jour de présence.

Une avancée a été également faite et le montant des indemnités et fournitures, qui ne peut être inférieur à 3,5 fois le minimum garanti, peut être modulé en fonction de l'âge de l'enfant.

Autant de dispositions que je ne veux pas développer ici, car c'est assez exhaustif, mais dont vous pouvez être informés.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Le Département applique une indemnité d'entretien réglementaire.

C'est un montant minimum, mais qui peut être augmenté via une délibération.

Tous ces éléments qui sont très ponctuels, en tout cas, sont écoutés d'une oreille attentive et je pense que c'est une volonté de la présidente et de nous tous ici de valoriser l'action des assistants familiaux et de leur venir en aide dans ce domaine-là.

La revalorisation de la rémunération de l'assistant familial est aussi en cours et notamment une prise en compte de l'ancienneté.

Si le Département souhaite valoriser l'expérience des assistants familiaux, il peut délibérer un montant mensuel d'une prime à l'ancienneté ainsi que les modalités de celle-ci.

Ce point sera abordé dans le cadre de notre mandature et si ça n'est pas en 2022, en tout cas, c'est une écoute qui est très attentive.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Marie-Christine pour...

C'est...

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Non, je voudrais simplement ajouter à cela le partenariat qu'on a avec l'État et sur cette politique de l'enfance qui est très importante sur les deux années à venir et qui, probablement, seront, en tout cas...

Des politiques que nous devons, par la force des choses, continuer.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Et je sais qu'on va travailler ensemble, Marie-Christine, sur un programme en 2022 et peut-être une semaine de l'enfance pour justement bien mobiliser tous les moyens, élaborer des perspectives.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Nous avons des pistes importantes sur ce sujet de l'enfance.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

M. Servant et ensuite, la parole sera donnée à M. le préfet.

Jean-Pierre Servant, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, M. le secrétaire général, chers collègues.

Dans l'imposant et ambitieux budget qui nous est présenté à cette session, une ligne, entre autres, a retenu toute notre attention.

Au chapitre voirie, vous nous proposez d'inscrire une autorisation de programme de 4 millions d'euros pour réaliser des études liées au contournement de Marans.

C'est évidemment une excellente nouvelle qui démontre une nouvelle fois votre détermination clairement affichée depuis votre élection à mener et à faire aboutir ce projet.

Depuis juillet, vous avez multiplié les initiatives et des avancées significatives ont été réalisées.

À plusieurs reprises, vous vous êtes entretenue sur le sujet avec Alain Lebœuf, président du Conseil départemental de la Vendée.

Vous partagez la même vision et une franche collaboration a été créée.

Ce consensus est capital, car ce projet permettra aussi d'améliorer les liaisons entre les zones économiques du sud de la Vendée et

l'agglomération de La Rochelle, particulièrement, le Grand Port maritime.

Ensemble, avec Alain Lebœuf, vous avez interpellé le ministre en charge des transports, Jean-Baptiste Djebbari.

Ce projet ne pourra se faire sans le soutien de l'État.

La réponse du ministre s'est fait attendre et votre impatience a clairement été relevée.

M. le préfet, ces derniers jours, vous nous avez invités à une réunion pour échanger avec vos services sur les principaux enjeux et nous vous en remercions.

Chaque pas est important.

Toutes ces avancées sont assurément encourageantes.

On sait que le chemin sera long et complexe et qu'il ne faudra pas se perdre en route.

Les premières nouvelles études concerneront le trafic et l'aspect environnemental.

Il faudra être vigilant sur le périmètre retenu.

Travaillons par étapes.

Un linéaire trop vaste, trop long nous prendrait un temps trop précieux.

Et peut-être, même si cela semble compliqué, pourra-t-on s'appuyer sur certaines expertises déjà réalisées.

En attendant avec impatience la suite des opérations, sachez, Mme la présidente, que nous connaissons votre opiniâtreté, et que nous sommes bien évidemment à vos côtés pour apporter force et puissance à ce projet hautement stratégique pour tout le nord de la Charente-Maritime.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci infiniment, M. Servant.

Je pense qu'effectivement, il faut qu'on soit tous mobilisés autour de ce projet tellement attendu.

Y compris les associations environnementales sur lesquelles, évidemment, je compte pour défendre ce projet très cher à la Charente-Maritime.

Merci, mesdames et messieurs.

Je vais passer la parole à M. le préfet.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Oui, Mme la présidente.

Mesdames, messieurs les conseillers départementaux.

J'essayerai d'être bref.

Je voudrais d'abord vous remercier pour vos interventions dont j'ai pris connaissance avec la plus grande attention.

Je voudrais, si vous le voulez bien, répondre simplement sur deux dossiers qui me concernent plus particulièrement.

Le premier qui a déjà été régulièrement évoqué ici, c'est la DECI.

Le président Villain l'a dit.

Nous allons mettre en place un groupe de travail élargi au début de cette année.

Je voudrais tout de même rappeler que le texte national qui a été pris en 2015 et qui a fait l'objet du règlement départemental de 2017 est moins contraignant que les textes initiaux originaux de 1951 et que si nous sommes confrontés aujourd'hui, dans de nombreuses communes, à des difficultés concernant la mise en œuvre de la DECI, c'est parce que rien n'avait été fait pendant des décennies.

Dernier point, M. Cabri évoquait la question de la récurrence de l'utilisation des bâches à eau.

Il faut prendre ce type d'argument avec beaucoup de prudence, car si nous l'appliquions à d'autres équipements de sécurité du SDIS, nous pourrions être amenés à considérer qu'il ne faut plus avoir de grande échelle. Car les grandes échelles, heureusement pour nous, nous les utilisons très rarement dans notre département.

Mais ça n'est pas une raison suffisante, me semble-t-il, pour se priver d'un tel moyen qui, évidemment, serait absolument nécessaire dans certaines situations.

Je voudrais saluer à mon tour votre décision, Mme la présidente, d'enclencher de manière opérationnelle le projet de contournement de Marans dont chacun, ici, mesure l'urgence.

Nous en avons parlé récemment tous les deux.

J'en parle également régulièrement avec M. Servant et avec M. Bodin, le maire de Marans.

Donc nous sommes convenus de nous réunir au début de l'année avec les services techniques compétents, la DREAL, la DDTM, pour faire un état des lieux, un état des connaissances aussi, un état des procédures à enclencher.

Je crois que vous comme votre homologue de la Vendée avez pris en compte le fait que nous devons nous prendre par la main.

Il y a un projet vendéen donc entre Fontenay-le-Comte et Marans.

Il y a aujourd'hui le projet de contournement de Marans.

Ces projets sont à notre portée.

En ce qui me concerne, je vous assure que les services qui dépendent de moi seront entièrement mobilisés pour vous accompagner dans la réalisation de ce projet qui est absolument nécessaire pour le département de la Charente-Maritime comme pour la Vendée, naturellement, et qui permettra à la commune de Marans d'engager, puisqu'elle est "Petites villes de demain", un véritable projet de revitalisation de son centre-ville qui souffre, vous le savez, énormément du trafic routier. Donc c'est une excellente nouvelle pour Marans, le Département et l'État sera à vos côtés, Mme la présidente, pour avancer rapidement sur ce projet.

Merci.

Et avant de conclure, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année en souhaitant qu'elles ne soient pas trop gâchées par la situation sanitaire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. le préfet, pour votre engagement aux côtés du Conseil départemental.

Vos paroles sont évidemment très appréciées.

Mes chers collègues, cet après-midi, les commissions techniques se réuniront à partir de 14 h, à peu près.

Nous nous retrouverons jeudi à 10 h, puis vendredi et je vous donnerai l'heure...

Jeudi, 14h30.

Pardon.

Et je vous donnerai donc jeudi l'horaire de nos retrouvailles pour vendredi matin.

Oui.

Le déjeuner est servi au 4e étage.
Oui, on mange.
Oui, Michel.
Merci.